# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

# DESCRIPTION DES STRUCTURES DE REPRÉSENTATION CORPORELLE EN LANGUE DES SIGNES QUÉBÉCOISE CHEZ DES LOCUTEURS SOURDS LANGUE PREMIÈRE ET LANGUE SECONDE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA MAÎTRISE EN LINGUISTIQUE

PAR

DARREN SAUNDERS

MAI 2016

## UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

#### Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

#### REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je remercie Anne-Marie Parisot, ma directrice de recherche, de m'accueillir au Groupe de recherche sur la LSO et le bilinguisme sourd et de m'initier à la recherche. À travers nos échanges riches dans ton bureau, dans le couloir du groupe de recherche et pendant les congrès auxquels nous avons assisté, tu as soutenu ma passion pour les langues des signes et pour la recherche. Je veux aussi remercier les membres du Groupe de recherche pour leur patience et leurs encouragements, et en particulier pour les efforts logistiques déployés afin d'accueillir les participants L2 pour les expérimentations, malgré les horaires inhabituels. Merci à Marie-Ève d'avoir enrichi mes connaissances de tes perceptions sur la transcription de la représentation corporelle. Merci à Amélie Voghel pour nos échanges intéressants. Merci à Stéphanie Luna pour tout ton soutien au cours de notre parcours académique dans le programme de maîtrise en linguistique. Merci à Jean-Michel Frenette de m'écouter autour de pintes de bière. Je veux également remercier Émilie Boulet-Levesque, Patty Viens et Pamela Witcher de m'avoir aidé à trouver les participants L2 à Montréal. Merci aux participants qui m'ont offert les données pour ce mémoire. Enfin, Cynthia Benoit et Véro Leduc, merci d'être là, comme académiques Sourdes, et merci pour tous les encouragements offerts afin que je ne me sente pas seul.

I would like to thank my Deaf parents for teaching me to follow my dreams, especially being Deaf in a hearing world. I did it! And I owe it to both of you. Finally, I want to thank Martin Morris, my better half, for being there all the way through from the moment when I went back to school to the completion of this Masters. I would have not been able to do it without your steadfast presence, love, encouragement and support. Merci infiniment.

Cette recherche a été financée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture.

# TABLE DES MATIÈRES

LIST	TE DE F	TIGURES	vi
LIST	TE DES	TABLEAUX	viii
INT	RODUC	CTION	1
	APITRE		
PRO		ATIQUE	
1.1	Introdu	action	3
1.2	La rep	résentation corporelle comme indicateur de compétence	4
1.3	Fréque	ence d'utilisation chez les locuteurs sourds natifs et non natifs	7
	1.3.1	Question de recherche I	8
1.4	Profils	de locuteurs L2 : âge d'acquisition vs type de langue première	9
	1.4.1	Question de recherche II	10
1.5	Distan	ce linguistique	10
	1.5.1	Le bilinguisme bimodal	11
	1.5.2	L'impact de la gestuelle coverbale en L2	11
	1.5.3	Le bilinguisme monomodal	13
CHA	APITRE	и	
CAI		ÉORIQUE	
2.1	Introd	uction	15
2.2	Nature	e et caractéristiques formelles du discours direct	16
	2.2.1	Au-delà de la parole rapportée : reconstitution de propos, de pense et d'actions	
2.3	Représ	sentation corporelle dans les langues des signes	
	2.3.1	La formes des marqueurs de représentation corporelle	
		sition du tronc	
	_	sition de la tête	
	_	rection du regard	
		pressions faciales	
		x	

	Les m	ains: prosodie et arrangement	32
	Les me	arqueurs corporels en bref	32
	2.3.2	La forme des structures de représentation corporelle	33
	Repré	sentation corporelle complète	34
	Repré	sentation corporelle partielle dominante : intégration d'une structure dans une autre	36
	Les fo	rmes de représentation corporelle en bref	40
2.4	Les fo	nctions du discours direct	43
	2.4.1	Établissement du contexte (mise en scène)	45
	2.4.2	Établissement de la factualité	46
	2.4.3	Établissement de l'adhérence	46
	2.4.4	Établissement de la formulation	47
2.5	Les fo	nctions de la représentation corporelle en langues des signes	48
	2.5.1	Établissement de la mise en scène	49
	2.5.2	Établissement de la factualité	50
	2.5.3	Établissement de l'adhérence	51
	2.5.4	Établissement de la formulation	54
	2.5.5	Les fonctions en bref	55
2.6	Conclu	ision	55
	APITRE THODO	III DLOGIE	57
3.1	Introd	uction	57
	3.1.1	Rappel des questions de recherche	58
3.2	Les pa	rticipants	58
3.3		illette des données	
	3.3.1	Calcul de la fréquence des structures de représentation corporelle	61
3.4	Le trai	tement des données	65
3.5	Démai	che d'analyse des structures de représentation corporelle	67

	PITRE SENTA	IV TION DES RÉSULTATS	70
4.1		action	
4.2	La fréquence des éléments de structure de la représentation corporelle dans le discours LSQ-L1		70
	4.2.1	Fréquence des formes de la représentation corporelle	72
	4.2.2	Fréquence des formes du marqueurs de représentation corporelle	74
	4.2.3	Fréquence de la nature des représentations corporelles	79
4.3		raison de la fréquence des structures de représentation corporelle rois profils de locuteurs de la LSQ	80
	4.3.1	Fréquence des formes de structures de représentation corporelle	83
	4.3.2	Fréquence des formes de marqueurs de représentation corporelle	84
	4.3.3	Fréquence de la nature des représentations corporelles	89
CHA	APITRE CUSSIC	. V ON	. 91
5.1	Introd	uction	91
5.2	La fré	quence globale de la représentation corporelle	92
5.3	Les fo	rmes de structures de représentation corporelle	96
5.4	Les m	arqueurs de représentation corporelle	97
5.5	La nat	ure de la représentation corporelle	98
CON	NCLUS:	ION	99
AN	NEXE A		103
RÉF	ÉRENC	CES	104

# LISTE DE FIGURES

Figure 1.1 : Structure de narration	5
Figure 1.2 : Structure de représentation corporelle	5
Figure 2.1 : Structure de narration	. 21
Figure 2.2 : Structure de représentation corporelle	. 21
Figure 2.3 : Modélisation des trois formes de représentation corporelle	. 34
Figure 3.1 : Classificateur de préhension pour PEINDRE	
Figure 3.2 : Signe du lexique standard pour PEINDRE	. 62
Figure 3.3 : Une capture d'écran d'Elan	. 66
Figure 4.1 : Fréquence des structures de représentation corporelle	.71
Figure 4.2 : Fréquence des structures de représentation corporelle selon le type de stimulus	
Figure 4.3 : Fréquence des formes de représentation corporelle	.73
Figure 4.4 : Fréquence des formes de représentation corporelle selon le type de stimulus.	74
Figure 4.5 : Fréquence des formes de la tête marquant le début des structures de représentation corporelle	. 76
Figure 4.6 : Fréquence des formes du tronc marquant le début des structures de représentation corporelle	.77
Figure 4.7 : Fréquence du bris de contact visuel marquant le début des structures de représentation corporelle	78
Figure 4.8 : Fréquence de l'emploi des expressions faciales marquant le début des structures de représentation corporelle	
Figure 4.9 : Fréquence de la nature de structures de représentation corporelle	80
Figure 4.10 : Fréquence des structures de représentation corporelle	. 81
Figure 4.11 : Fréquence des structures de représentation corporelle avec les stimulus emphatiques	82
Figure 4.12 : Fréquence des structures de représentation corporelle avec les stimulus factuels	. 83
Figure 4.13 : Fréquence des formes de représentation corporelle	. 84

Figure 4.14 : Fréquence du bris de contact visuel au début des structures de représentation corporelle	.88
Figure 4.15 : Fréquence des formes de la tête	. 88
Figure 4.16 : Fréquence des formes du tronc	89
Figure 4.17 : Fréquence de la nature des représentations corporelles	90
Figure 5.1 : Continuum des caractéristiques du lexique des langues des signes	93
Figure 5.2 : DONNER	94
Figure 5.3: DONNER-UNE-PILE-DE-TAILLE-MOYENNE	94
Figure 5.4 : DONNER-UN-OURSIN	.94
Figure 5.5 : Fréquence des structures de représentation corporelle pour les stimulus emphatiques	96

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1:	Caractéristiques linguistiques et développementales des signeurs sourds québécois	10
Tableau 2.1:	Comparaison des indices structurels des discours directs et indirects.	.17
Tableau 2.2:	Éléments impliqués dans une structure de représentation corporelle.	25
Tableau 2.3:	Synthèse des marqueurs formels décrits dans les travaux sur les structures de représentation corporelle dans les langues des signes	.27
Tableau 2.4:	Synthèse de l'implication des articulateurs dans le marquage des structures de représentation corporelle	33
Tableau 2.5:	Synthèse des caractéristiques de la forme complète de représentation corporelle	36
Tableau 2.6:	Synthèse des caractéristiques de la forme de représentation corporelle partielle dominante	39
Tableau 2.7:	Synthèse des caractéristiques des trois formes de représentation corporelle	41
Tableau 2.8:	Fonctions du discours direct de Myers (1999)	44
Tableau 2.9:	Fonctions du discours direct de Clark et Gerrig (1990); Myers (1999)	45
Tableau 3.1:	Caractéristiques descriptives des signeurs	.59
Tableau 3.2:	Grille d'analyse.	66
Tableau 3.3:	Grille d'analyse des marqueurs de représentation corporelle	. 67
Tableau 4.1:	Fréquence de la présence des marqueurs de représentation corporelle dans l'ensemble des structures de représentation corporelle	74
Tableau 4.2:	Fréquence de la présence des marqueurs de représentation corporelle en fonction des formes de structure	. 75
Tableau 4.3:	Fréquence des marqueurs de représentation corporelle en fonction du type de portée	.75
Tableau 4.4:	Fréquence des marqueurs de représentation corporelle dans l'ensemble des structures de représentation corporelle chez les trois groupes de signeurs.	85

Tableau 4.5 : Fréquence de la présence des marqueurs de représentation	
corporelle en fonction des formes de structure	. 86
Tableau 4.6 : Fréquence des marqueurs de représentation corporelle en fonction	
du type de portée	.87

#### RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur la description des structures de représentation corporelle en LSQ, structures qui sont comparables au discours direct en langues orales. Nous nous penchons sur la fréquence d'utilisation de ces structures chez trois groupes de locuteurs sourds de la langue des signes québécoise (LSQ) : des locuteurs natifs de la LSQ (L1) et des locuteurs non natifs de la LSQ (L2), pour qui la L1 partage la modalité gestuelle (l'American Sign Language (ASL)) ou est de modalité différente (le français).

D'abord, ce mémoire pose le problème de la description des structures de représentation corporelle, par lesquelles un locuteur peut citer les propos, les actions, les gestes ou les pensées d'autrui (chapitre I). Ce problème se scinde en deux questions, à savoir i) quelles sont les particularités descriptives de ces structures en langue des signes québécoise ? et ii) quelle est l'influence de facteurs internes (forme, fonction, nature et marqueur de la structure) et externes (statut de L1 ou L2 du locuteur et modalité de la L2) sur la fréquence d'utilisation de ces structures en LSQ.

Ensuite, une analyse critique des travaux antérieurs sur le concept de discours direct dans les langues et sur la description du phénomène de changement de perspective dans les langues des signes a permis de préciser leurs particularités théoriques et descriptives des facteurs étudiés (chapitre II) et ainsi de justifier les choix expérimentaux (chapitre III). Ceux-ci ont à leur tour permis l'analyse descriptive et quantitative (tests du  $\chi^2$  et du modèle de régression à effets mixtes) de la fréquence d'utilisation des structures de représentation corporelle dans 36 discours élicités à partir de deux types de stimulus (emphatique et factuel) chez trois groupes de signeurs (n=9).

Enfin, les résultats (chapitre IV) de cette analyse de fréquence ont notamment montré qu'il existe une différence significative entre les locuteurs L1 et les L2, peu importe la proximité linguistique entre les langues de même modalité. Cette différence disparait cependant entre les locuteurs L1 et L2 de même modalité si on distingue les types de récits (emphatiques vs factuel).

Mots clés : langue des signes québécoise, représentation corporelle, discours direct, langue seconde

#### INTRODUCTION

Ce mémoire porte sur la description de la distribution des structures de représentation corporelle en langue des signes québécoise (LSQ) en regard de leurs formes, des marqueurs qui les introduisent, de leurs natures et de leurs fonctions. La description des fréquences d'utilisation de la représentation corporelle est étudiée du point de vue de la langue en elle-même (LSQ-L1) et de son utilisation par des locuteurs sourds ayant la LSQ comme L2, selon que leur L1 est soit de même modalité (ASL), soit de modalité différente (français).

La revue critique des travaux sur le discours direct et sur la représentation corporelle présentée au chapitre II permet de préciser les bases linguistiques de ce phénomène, qui emprunte à la gestualité, et de définir les critères des facteurs de forme, de fonction et de nature qui deviendront les variables de notre analyse. Le chapitre III présente quant à lui les critères méthodologiques qui ont été retenus pour définir le canevas expérimental de la cueillette de données ainsi que les caractéristiques qualitatives et quantitatives du traitement et de l'analyse de nos données. Le chapitre IV est centré sur les résultats des analyses en regard de nos deux questions de recherche : nous présentons d'abord la distribution des structures de représentation corporelle dans le discours de signeurs LSQ-L1, puis nous comparons la fréquence

d'utilisation de ces structures en fonction de la langue d'origine des locuteurs (L1/L2) et de la modalité de la langue première des locuteurs L2 (signée/orale). Au chapitre V, nous approfondissons ces analyses en fonction de l'effet sur la distribution des structures de quatre facteurs linguistiques : le type de discours, la nature de la représentation corporelle, la forme de la structure et le marqueur permettant de l'identifier.

#### **CHAPITRE I**

# **PROBLÉMATIQUE**

#### 1.1 Introduction

Les langues ont la capacité d'incorporer une structure nommée discours direct, permettant au locuteur de citer les propos d'autrui dans son propre discours (Clark et Gerrig, 1990; Tannen, 2007; Rosier, 2008). L'intégration de cette structure au discours implique un changement de forme, que ce soit sur le plan structurel, prosodique ou lexical. En anglais, la transition vers le discours direct peut, entre autres, être accompagnée de marqueurs discursifs comme dans : He was like "what's going on here?". Ce phénomène est aussi recensé dans les langues des signes (LS), où il est nommé notamment jeu de rôle (role play ou role shift) (Padden, 1986; 1990; Dubuisson et al., 1999) ou reconstitution d'action (Constructed Action) (Metzger,

1995; Liddell et Metzger, 1998). Dans ce mémoire, nous adopterons le terme plus descriptif structures de représentation corporelle<sup>1</sup>.

Ce chapitre présente le problème de l'utilisation des structures de représentation corporelle dans les LS, et plus précisément celui de la variation de la fréquence de ces structures chez deux groupes de locuteurs LSQ, soit ceux qui l'ont acquise comme langue maternelle et ceux qui l'ont apprise comme langue seconde. Le problème sera défini en fonction de trois éléments, soit i) les indicateurs de la littérature qui permettent de postuler une utilisation différente chez les deux groupes (niveau de compétence, fréquence, etc.), ii) l'absence de prise en compte des particularités descriptives de ces structures (fonction, forme, etc.) dans l'établissement des fréquences d'utilisation, et iii) l'intérêt de distinguer les caractéristiques linguistiques (L1 et L2) et développementales (natif et non natif) des signeurs. En dernier lieu, et afin de cibler les influences potentielles de la L1 sur l'utilisation des structures de représentation corporelle par les locuteurs L2, nous discutons de la notion de distance linguistique entre la L1 et la L2 lorsque celle-ci est de même modalité (par exemple, la LSQ et l'*American Sign Language* (ASL)) ou de modalité différente (par exemple, la LSQ et le français).

#### 1.2 La représentation corporelle comme indicateur de compétence

L'inclusion des structures de représentation corporelle dans un discours signé – plus précisément, le lien entre l'utilisation de ces structures et la fluidité des transitions entre le discours des différents actants impliqués dans l'évènement rapporté – est identifié comme un indicateur d'un haut niveau de compétence discursive en LS (Quinto-Pozos, 2005). Les difficultés des apprenants L2 entendants par rapport à l'utilisation de ces structures sont notamment expliquées par les différences de modalités entre la L1 et la L2 (McKee et McKee, 1992). Ces structures impliquent

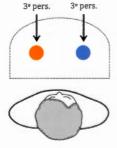
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir le chapitre suivant pour une description détaillée du phénomène, qui permet à la fois de rapporter des paroles, mais aussi des gestes et des pensées.

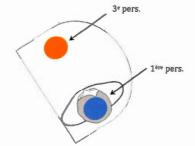
une production simultanée de signaux émis par différents articulateurs (tête, tronc, regard, et expressions faciales) ainsi qu'une maîtrise des changements de cadres spatiaux. Elles seraient plus difficilement assimilées par des locuteurs dont la L1 est une langue de modalité différente.

Dans le même esprit que pour les langues orales, les structures de représentation corporelle permettent aux locuteurs de LS de rapporter directement les propos d'autrui. Du point de vue formel, les référents dénotés par des noms sont placés dans l'espace discursif en structure de discours indirect (représentés en bleu et orange à la figure 1.1). Cette stratégie d'association spatiale permet la réutilisation ultérieure des éléments pour l'expression de la référence (Parisot, 2003, entre autres). En représentation corporelle, le corps du locuteur remplace le locus d'un des actants du discours. Il se produit alors un changement de perspective, tel qu'illustré en figure 1.2. L'espace ainsi modifié et les propos qui y sont exprimés deviennent ceux de l'actant, et non plus ceux du narrateur.

Figure 1.1 : Structure de narration

Figure 1.2 : Structure de représentation corporelle





L'exemple suivant présente une structure où on réfère à l'actant (Pierre) à la troisième personne en employant l'espace discursif (comme illustré en figure 1.1) :

(1)<sup>2</sup>
PIERRE<sub>(z)</sub> 3<sub>(z)</sub>-RÉPONDRE-1 HIER PTÉ3<sub>(z)</sub> 3-TRAVAILLER<sub>(z)</sub> FORT
Pierre m'a répondu qu'il avait travaillé fort hier.

L'indice (z) en (1) indique qu'un locus est assigné à Pierre et qu'il est réactivé par la forme PTÉ3. Ce locus est du même type que celui représenté par la zone bleue de la figure 1.1. Le verbe semi-rigide TRAVAILLER est aussi déplacé sur le locus de PIERRE, indiquant un accord avec l'agent<sup>3</sup>. En revanche, dans l'exemple (2), le narrateur rapporte les propos de l'actant, Pierre, en le représentant directement, via son propre corps, dans l'espace discursif, tel qu'illustré en bleu à la figure 1.2 :

(2) T: droite, r: gauche
PIERRE<sub>(z)</sub> 3<sub>(z)</sub>-RÉPONDRE-1 HIER 1-TRAVAILLER FORT
Pierre a répondu « j'ai travaillé fort hier ».

Il y a transfert de référence en ce que les loci se sont déplacés suivant la rotation de l'espace établie par le changement de perspective (Janzen, 2004; 2008). La position du tronc (T) et la modification de la direction du regard (r) superposés à la production de la phrase rapportée indiquent, d'un point de vue fonctionnel, un changement de perspective discursive allant de la narration à la représentation corporelle de l'actant. Hormis la position du corps, les structures de représentation corporelle dans les LS sont signalées à l'aide de différents marqueurs, comme la direction du regard ou la position de la tête (Metzger, 1995; Liddell et Metzger, 1998; Cormier et al., 2015). Ces marqueurs seront décrits dans le prochain chapitre.

Dans les programmes d'enseignement des LS comme langues secondes, les structures de représentation corporelle ne sont présentées qu'aux niveaux les plus avancés, et elles ne font pas l'objet d'un enseignement explicite en termes de forme et de fonction. À titre d'exemple, le programme d'ASL en trois niveaux « Sign Naturally » introduit le role shift au dernier niveau, avec pour objectif d'apprendre à l'étudiant à

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour mieux comprendre le protocole de transcription, voir l'annexe A et les explications qui y sont rattachées.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir Parisot (2003) pour une présentation des procédés d'accord verbal en LSQ.

rapporter les propos lors d'une interaction entre deux actants (Mikos et al., 2001). On mentionne que les étudiants devraient placer les deux actants de part et d'autre de l'espace discursif afin de pouvoir adopter une position du tronc et de la tête indiquant l'actant qu'ils représentent au moment de la représentation corporelle (Mikos et al., 2001). Les étudiants de la British Sign Language (BSL), quant à eux, doivent faire la démonstration en fin de formation de leur capacité à utiliser la représentation corporelle en situation de dialogue pour obtenir leur diplôme (Signature, 2014). Pour la LSQ, cet aspect de la grammaire est aussi enseigné et évalué seulement au dernier niveau d'apprentissage et n'est abordé que succinctement (Raymond-Dewar, 1993).

#### 1.3 Fréquence d'utilisation chez les locuteurs sourds natifs et non natifs

Bien que la maîtrise des structures de représentation corporelle soit perçue comme une caractéristique d'un haut niveau de compétence de la langue d'une part, et que ces structures soient principalement présentes chez des locuteurs L1 d'une LS d'autre part, il semble tout de même exister de la variation quant à l'utilisation de ces structures par les signeurs sourds. Rentelis (2009) note des différences entre la production de signeurs sourds natifs, qui ont acquis la BSL auprès de leur famille sourde, et celle de signeurs sourds non natifs, qui ont été élevés par une famille entendante et qui ont acquis la BSL tardivement. Il a entre autres trouvé que les signeurs non natifs utilisent plus fréquemment les structures de représentation corporelle (role shifts) que les natifs. Il semble donc qu'on ne puisse systématiquement considérer l'utilisation des structures de représentation corporelle comme un indicateur de compétence, puisque les signeurs non natifs les utilisent davantage que les signeurs natifs. Rentelis (2009) remarque également que les récits des non natifs sont plus longs, leurs mouvements de tronc sont plus fréquents, ils utilisent davantage les mouvements de tête et les expressions faciales, et leur cadre spatial est plus large que celui des signeurs natifs.

Ces résultats doivent cependant être interprétés avec réserve pour deux raisons. D'une part, ils sont issus d'une étude exploratoire portant sur un petit nombre de participants (n=4), et d'autre part, la comparaison étudiée ne porte que sur la fréquence de production des structures (Rentelis, 2009). En effet, elle ne prend pas en compte les différences potentielles de forme des structures, de forme des marqueurs, de fonction et de nature des structures étudiées. D'un point de vue descriptif, il est en effet connu que les structures de représentation corporelle incluent au moins quatre aspects pouvant avoir un impact sur leur variation dans le discours, soit leur forme (complète ou partielle), le marqueur utilisé pour indiquer un changement de perspective (le tronc, le regard, etc.), la nature de la représentation (reconstitution de parole, de geste, d'action, etc.) et finalement la fonction discursive de la représentation (mise en scène, adhérence du narrateur, etc.) Nous présenterons en détail au chapitre II les caractéristiques linguistiques de ces quatre aspects de la représentation corporelle. Puisque ces aspects (forme, marqueur, nature et fonction) ne sont pas toujours clairement définis dans la littérature sur le sujet, nous proposons dans un premier temps d'en expliciter la teneur pour la représentation corporelle en LSQ (question I) et de les considérer comme des variables potentielles pouvant affecter la différence de fréquence d'utilisation chez différents types de signeurs (question II).

#### 1.3.1 Question de recherche I

Afin de vérifier si ces variables pourraient éventuellement avoir une influence sur l'analyse comparée de la fréquence d'utilisation des structures de représentation corporelle, nous posons la question suivante dans le contexte québécois, où ces structures ont été peu décrites :

- (3) Quelles sont les caractéristiques des structures de représentation corporelle en LSQ, à savoir<sup>4</sup> :
  - la forme des marqueurs (tronc, regard, etc.);
  - la forme de la structure (complète, partielle);
  - la nature de la représentation (parole, action, pensée, etc.);
  - la fonction de la représentation corporelle (adhérence, mise en scène, etc.) ?

En effet, les différences dans la production des deux types de signeurs sourds de la BSL de l'étude de Rentelis, soit natif ou non natif, pourraient être expliquées, au-delà de la fréquence globale, par des différences en termes de forme (structure ou marqueur), de fonction ou de nature.

#### 1.4 Profils de locuteurs L2 : âge d'acquisition vs type de langue première

En nous basant sur la situation sociolinguistique québécoise, nous savons qu'un locuteur sourd non natif de la LSQ peut être considéré avoir acquis cette dernière comme langue première (acquisition tardive sans exposition préalable à une langue naturellement accessible) ou comme langue seconde (acquisition préalable d'une autre langue comme langue première). Dans ce dernier cas, la langue première de ces locuteurs non natifs de la LSQ peut être le français ou l'ASL. Cette distinction nous paraît pertinente en ce qu'elle permet d'isoler, comme présenté au tableau 1, les variables linguistiques (L1 et L2) des variables développementales (signeur natif et signeur non natif), ce que ne permet pas de faire l'étude de Rentelis (2009), puisque les catégories de signeurs qu'il définit ne présentent pas de détail quant à la langue première et l'âge d'apprentissage des signeurs qu'il qualifie de non natifs.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir chapitre suivant pour une présentation détaillée des caractéristiques de la représentation corporelle.

Tableau 1.1 : Caractéristiques linguistiques et développementales des signeurs sourds québécois

Langue première	LSQ	Acquisition d'une LS
LSQ	L1	natif
français	L2	non natif
ASL	L2	natif

Par ailleurs, si d'une part l'utilisation des structures de représentation corporelle est un indicateur de compétence (Quinto-Pozos, 2005), et si d'autre part la différence de modalité entre L1 et L2 est évoquée pour justifier la difficulté pour les entendants d'acquérir ce type de structure (McKee et McKee, 1992), il serait pertinent de vérifier si, au-delà de la condition physiologique (présence ou absence de surdité), les différences de fréquence d'utilisation observée par Rentelis se vérifient également pour des signeurs sourds L2 dont la L1 est i) une autre LS ou ii) une langue orale.

#### 1.4.1 Question de recherche II

La distinction entre les trois groupes potentiels de signeurs LSQ présentés dans la section précédente nous mène à une deuxième question de recherche, concernant les variables linguistiques et développementales :

(3) Sur la base des travaux de Rentelis (2009) et des résultats de la description obtenue en réponse à la question I pour les signeurs sourds dont la LSQ est la langue maternelle, quelles sont les différences quant à la fréquence d'utilisation des structures de représentation corporelle entre des locuteurs sourds natifs de la LSQ (L1) et des locuteurs sourds non natifs (L2) de la LSQ, selon que leur L1 soit de même modalité (ASL) ou de modalité différente (français)?

#### 1.5 Distance linguistique

La distance linguistique entre la L1 et la L2 est évoquée dans la littérature comme un facilitateur à l'apprentissage, lorsqu'elle est réduite, ou comme un frein, lorsqu'elle est importante. La notion de transfert positif soutient qu'un apprenant peut plus facilement transférer ses connaissances linguistiques de la L1 à la L2 lorsque les

structures des deux langues sont semblables. Dans cet ordre d'idée, Gass (1984) a proposé que :

- i) un transfert positif est facilité par des éléments identiques dans les deux langues;
- ii) certaines structures de la L2 seront évitées parce qu'elles n'existent pas dans la L1;
- iii) le développement de la L2 pourrait être accéléré ou retardé selon la transférabilité de la L1 à la L2;
- iv) l'acquisition de la L2 pourrait subir un chemin d'apprentissage particulier selon la L1.

À titre d'exemple, Huang (1971) présente l'apprentissage de l'anglais par un enfant chinois. Comme il n'y a pas d'article en chinois, l'enfant évite les articles anglais, qu'il remplace par des déterminants déictiques.

#### 1.5.1 Le bilinguisme bimodal

Dans le cas du bilinguisme bimodal, où la modalité de la L2 est différente de celle de la L1, ces notions de distance et de transfert potentiel dans l'acquisition d'une langue seconde ont principalement été décrites pour l'acquisition d'une langue orale par les locuteurs sourds natifs d'une LS. La grande distance entre les langues, principalement attribuée à la différence de modalité, a entre autres servi de justificatif à une approche bilingue successive visant l'enseignement explicite de la L1 signée et des différences structurelles dans la L2 écrite (Dubuisson et Vercaingne-Ménard, 1998). Il y a cependant des points de rapprochement entre le français et la LSQ, sur le plan lexical notamment, la LSQ ayant emprunté au français. La morphosyntaxe est toutefois le plus souvent distincte dans les deux langues, en raison entre autres de la possibilité de produire des signaux simultanés en LSQ (Miller, 1994; Bouchard et Dubuisson, 1995) et en LS en général (Hendriks, 2007; Vermeerbergen et al., 2007).

# 1.5.2 L'impact de la gestuelle coverbale en L2

Sur le plan sémantique, la seule multimodalité possible dans le discours oral est celle occasionnée par l'utilisation de gestes coverbaux (Kendon, 2004). Cependant, l'utilisation de l'espace dans les gestes coverbaux ne semble pas aussi systématique

que ce qu'on observe pour les LS (Parisot et al., 2011; Parisot et al., 2013; 2014), même s'ils peuvent avoir une fonction référentielle ou morphosyntaxique (Colletta et Millet, 2002). La gestualité coverbale participe toutefois à la réduction de la distance entre les langues, notamment dans le contexte de l'utilisation d'une L2. On observe qu'elle est plus fréquente, chez les mêmes locuteurs, lorsqu'ils sont en production L2 qu'en production L1 (Gullberg, 1998). La gestuelle coverbale permet aussi de superposer la reproduction d'une action à une structure de discours direct (Levey et al., 2013), comme l'illustre l'exemple suivant de l'anglais américain (Streeck, 2002, p.584):

Taub et al. (2006) décrivent que les apprenants anglophones de l'ASL L2 incorporent des gestes dans les structures de représentation corporelle, mais qu'ils arrivent difficilement à intégrer les marqueurs adéquats, contrairement aux locuteurs L1. L'étude de Brentari et al. (2012) arrive au même constat quant au transfert négatif de gestes coverbaux lors de la production de signaux prosodiques en ASL. Il semble qu'outre les questions relatives aux possibilités de transfert linguistique, les éléments communicationnels reliés à la gestualité coverbale soient aussi à considérer dans la notion de distance entre une LS et une langue orale.

Par ailleurs, la production de ces structures de représentation corporelle pose particulièrement problème aux apprenants d'une LS ayant pour L1 une langue orale, notamment en ce qui a trait à la production des marqueurs de représentation corporelle, mais aussi en ce qui concerne la production des structures impliquant plus d'un actant (McKee et McKee, 1992). En outre, les résultats de l'étude de Mirus *et al.* (2001) montrent que les apprenants entendants d'une LS ont tendance à proximaliser les mouvements dans leur production, ce qui pourrait avoir un impact sur l'utilisation du mouvement du tronc dans les structures de représentation corporelle. La haute

fréquence de l'utilisation du tronc est aussi remarquée par Rentelis (2009) chez les locuteurs non natifs de la BSL utilisant des structures de représentation corporelle.

#### 1.5.3 Le bilinguisme monomodal

Dans le cas du bilinguisme monomodal, les LS partagent des caractéristiques structurelles de surface, notamment i) une utilisation de l'espace pour encoder les relations grammaticales entre les éléments du discours, et ii) une utilisation simultanée des articulateurs manuels et non manuels (tête, tronc, regard et expressions faciales) pour encoder l'information sémantique et grammaticale. Un locuteur natif de l'ASL, par exemple, pourrait appliquer ses connaissances linguistiques de l'utilisation sémantique et morphosyntaxique de l'espace à sa production en LSQ, et vice-versa : ces deux caractéristiques sont à la base de la production des structures de représentation corporelle, présentes dans les deux langues (Padden, 1986; Meier, 1990; Metzger, 1995; Poulin et Miller, 1995; Dubuisson et al., 1999).

Au-delà de ces caractéristiques liées à la modalité, certaines LS partagent des caractéristiques lexicales et morphosyntaxiques. C'est notamment le cas de la LSQ et de l'ASL qui, pour des raisons historiques, sont considérées comme des langues d'une même famille. Il n'en demeure pas moins qu'elles possèdent des caractéristiques distinctes, notamment sur le plan structurel (Parisot, 2003), mais aussi lexical (Dubuisson *et al.*, 2000; Parisot *et al.*, 2015).

Ainsi, sur la base des considérations historiques, biomécaniques, et grammaticales, la distance entre la LSQ et l'ASL pourrait être considérée faible. Il n'est toutefois pas exclu que les marqueurs de représentation corporelle diffèrent dans les deux langues. Les descriptions disponibles sont encore trop partielles pour postuler une structure identique, sans aucune distance structurelle.

En somme, la distinction entre les locuteurs de la LSQ langue seconde, telle qu'illustrée précédemment, relève de la modalité de la L1. En effet, bien que le français et l'ASL soient deux langues premières possibles pour des locuteurs LSQ langue seconde, elles ont assurément un rapport différent avec la LSQ. Sur le plan de la distance linguistique, l'ASL et la LSQ sont beaucoup plus proches que le français et la LSQ. Il est donc envisageable que davantage de transferts positifs soient réalisés dans le cas de l'apprentissage de la LSQ par les locuteurs de l'ASL. Les études descriptives font état des mêmes éléments de forme et de fonction pour l'expression des structures de représentation corporelle en ASL (ex. Loew, 1984) et en LSQ (ex. Dubuisson et al., 1999). Les structures de représentation corporelle, familières aux locuteurs de l'ASL, pourraient donc être utilisées plus adéquatement en LSQ. Dans cet ordre d'idées, les travaux sur l'apprentissage d'une LS comme langue seconde montrent que les locuteurs natifs d'une LS qui apprennent une deuxième LS font plus de transferts positifs que les apprenants qui ont une langue orale comme langue première (McKee et McKee, 1992; Mirus et al., 2001).

Ces éléments sur la distance entre les langues permettent d'une part de justifier la distinction signeur natif / non natif et L1 de même modalité / de modalité différente, et d'autre part d'alimenter la discussion sur le rôle et la possibilité de transfert de la gestuelle coverbale sur l'expression des structures de représentation corporelle.

#### **CHAPITRE II**

# CADRE THÉORIQUE

#### 2.1 Introduction

Dans ce chapitre, nous faisons état des connaissances sur les structures de représentation corporelle. Dans un premier temps (2.2), nous décrivons les caractéristiques structurelles du discours direct ainsi que la nature de la reconstitution impliquée dans cette structure. Dans un deuxième temps (2.3), nous présentons les éléments formels, identifiés au fil des différents travaux de description, des structures en elles-mêmes et des marqueurs indiquant le changement de structure. Dans un troisième temps, nous présentons en deux parties les travaux ayant porté sur la fonction du discours direct dans les langues orales (2.4) et sur la représentation corporelle dans les langues des signes (2.5).

## 2.2 Nature et caractéristiques formelles du discours direct

Un discours est décrit comme « direct quand un narrateur, répétant les paroles de quelqu'un, les reproduit telles qu'elles ont été dites [...] » (Dubois et al., 2002, p.454). L'utilisation du pronom de première personne pour un référent de troisième personne est donc un indice formel qui marque le discours direct, comme en (6) où le propos rapporté de l'actant est cité par le narrateur :

(6) Il m'a alors répondu : « Je serais ravi de t'aider ! »

Le discours direct est produit sans l'intermédiaire d'un subordonnant (7b) alors que la description indirecte sera introduite par une conjonction de subordination au début de la proposition subordonnée (7a), ou enchâssée.

- (7) Situation: Sam, in London, July 22, announces that she will go to a conference in Bordeaux July 29. Speaker is in Bordeaux July 31.
  - Indirect discourse description:
     Sam said that she was coming to a conference here this week.
  - b. Direct discourse description:
     Sam said, "I'll go to a conference there next week."
     (Lillo-Martin, 2012, p.365)

Lillo-Martin (2012) explique qu'une proposition enchâssée pourra être employée dans le premier cas (discours indirect) et jamais dans le deuxième (discours direct). Elle soutient aussi qu'une caractéristique du discours direct est que le pronom de première personne réfère à l'actant au moment de l'évènement, comme en (7b), où « I » réfère précisément à Sam, l'actant, et non au narrateur qui reproduit cette phrase de Sam. Dans une structure de discours direct, les pronoms sont donc sélectionnés pour exprimer le point de vue de l'actant (Engberg-Pedersen, 1995).

Par ailleurs, le temps de l'énoncé en discours direct réfère aussi au temps auquel l'évènement a eu lieu, comme (7b), où le marqueur temporel « next week » ne correspond pas au contexte dans lequel le narrateur se trouve au moment de

l'énonciation, le 31 juillet, mais au moment où l'actant, Sam, avait produit ces paroles, le 22 juillet. On se trouve donc dans la perspective personnelle et temporelle de l'actant, et ainsi, le temps utilisé dans un énoncé est modifié dans la proposition enchâssée contenant les propos rapportés. L'exemple (8) illustre par contraste l'utilisation du temps pour un même évènement rapporté en discours direct (8a) ou indirect (8b).

(8)

a. Discours direct: Il a dit: « Je suis heureux. » b. Discours indirect: Il a dit qu'il était heureux.

Le temps de la principale renvoie toujours au temps fixé par le narrateur, alors que le temps de la dépendante est établi en fonction du temps de l'évènement, selon le point de vue du narrateur (externe à l'évènement) ou de l'actant (interne à l'évènement). Le verbe de la structure indirecte en (8b) est donc fléchi à l'imparfait dans l'enchâssée indirecte introduite par l'intermédiaire du subordonnant « que », tandis qu'il est au présent et l'évènement est rapporté sans intermédiaire dans le discours direct (Poisson-Quinton et al., 2007, p.263). Ce principe de transposition temporelle s'applique aussi aux autres temps (ex. le verbe au passé composé se modifie en plusque-parfait; au futur simple en futur antérieur, etc.) Ce phénomène se rencontre aussi en anglais (Coulmas, 2011). Le tableau 2.1 présente un résumé des indices structurels contrastifs du discours direct et du discours indirect pour le français et l'anglais:

Tableau 2.1 : Comparaison des indices structurels des discours directs et indirects

	Discours indirect	Discours direct
Intermédiaire d'un subordonnant	Oui	Non
Transposition temporelle	passé passé composé futur simple	présent plus-que-parfait futur antérieur
Transposition personnelle	3 <sup>e</sup> pers.	1 <sup>ère</sup> pers.

#### Au-delà de la parole rapportée : reconstitution de propos, de pensées et d'actions

Le concept de discours direct et indirect discuté par Tannen (2007) remet en question l'approche de la grammaire traditionnelle, où le discours direct est uniquement défini comme une citation des propos d'autrui dans le discours d'un narrateur, et le discours indirect comme une paraphrase des propos d'autrui dans le discours d'un narrateur. Elle critique l'approche « verbatim », selon laquelle on reconnait le discours direct par le « mot pour mot » du propos cité. Elle propose plutôt que le discours direct soit une reconstitution de propos (constructed dialogue). Autrement dit, le discours direct est présent lorsqu'un locuteur reconstruit les propos exprimés dans un contexte différent de celui du discours. Elle souligne aussi qu'il est possible que le locuteur cite les pensées de l'actant et, dans ce même ordre d'idée, elle soutient que les pensées décrites par le narrateur en discours direct ne sont pas rapportées mais reconstituées. Il s'agit en bout de ligne d'une construction du narrateur.

Dans le cadre de la discussion sur le concept de reconstitution de propos (constructed dialogue), Couper-Kuhlen (1998) et Oliveira Jr. et Cunha (2004) notent que les frontières du discours direct sont marquées par un changement prosodique et un changement de la hauteur de la voix qui indiquent que les mots sont exprimés dans la perspective d'un actant.

Au-delà des caractéristiques grammaticales et prosodiques distinctives des structures de discours direct, l'utilisation de gestes coverbaux a aussi été décrite comme contribuant à la reconstitution d'évènements présentés dans la perspective de l'actant (Kendon, 2004). Streeck (2002) souligne le rôle illustratif des gestes coverbaux dans les structures de discours direct de type « be like » en anglais :

(9)

<u>(gesture "sticking card into")</u>

But then they're like "Stick this card into this machine."

(Streeck, 2002, p.584)

Ce type de construction se trouve aussi en français ontarien avec la locution « être comme » (Levey et al., 2013):

(10)
Pis là elle était comme, "T'es tu sérieuse?"
(Levey et al., 2013, p.236)

Bien qu'ils aient exclu les gestes iconiques de leur corpus, parce qu'ils ont utilisé du matériel d'enregistrement essentiellement audio, les auteurs mentionnent qu'on les trouve également dans ce type de construction en français.

## 2.3 Représentation corporelle dans les langues des signes

Tout comme pour les structures de discours direct, la représentation corporelle dans le discours signé permet au narrateur de rapporter les propos d'autrui à la première personne (Loew, 1984; Padden, 1986; Meier, 1990). De plus, lorsque le narrateur produit une marque de première personne dans une structure de représentation corporelle, celle-ci ne réfère pas au narrateur lui-même mais à un des actants de son discours, qui est en réalité une troisième personne grammaticale. La figures 1.2, présentée au chapitre I, illustre l'utilisation de la première personne en référence à un actant de troisième personne, tel qu'actualisé dans l'accord du verbe TRAVAILLER à l'exemple (2), où la première personne renvoie à Pierre, agent du verbe TRAVAILLER.

Poulin et Miller (1995) discutent de ce phénomène de transfert de perspective, parfois aussi marqué d'un pronom de première personne accompagnant le mouvement du corps. L'exemple (11) de la LSQ illustre l'utilisation en discours direct d'un pointé de première personne en référence à un actant de troisième personne, noté « k » :

(11)<sup>5</sup>

RS<sub>k</sub>

INDEX<sub>1k</sub> HOLIDAY INDEX<sub>1k</sub> TRIP INDEX<sub>1k</sub> SON WITH
I'm on holiday, on a trip with my son.

(Poulin et Miller, 1995, p.121)

Le référent de troisième personne (k), lié à la forme de première personne par le signe INDEX1, est établi par la structure spatiale de représentation corporelle (*frame of reference*), où le signe pointé vers le corps du narrateur renvoie à l'actant dont la perspective est adoptée dans le cadre du discours direct (Meier, 1990; Poulin et Miller, 1995). Il y a donc un mouvement du corps qui permet de changer la perspective discursive et un marqueur de première personne qui spécifie que ce changement est dans la perspective de l'actant.

De plus, la représentation corporelle dans une LS n'a pas pour fonction unique de rapporter les propos d'un actant. Ce type de structure sert aussi à rapporter une action, comme illustré en (12), où l'évènement est décrit par le locuteur dans la perspective de l'actant lui-même :

(12)

RS<sub>i</sub>

TAKE CHEESE PUT-CHEESE-IN-BARREL

(She<sub>j</sub>) took the cheese and put it in the barrel.

(Poulin et Miller, 1995, p.122)

L'exemple ci-dessus illustre que le marqueur de représentation corporelle, ou *role* shift, indique que cette action appartient à l'actant et non pas au narrateur, bien qu'elle ne soit pas formellement associée à une troisième personne. Le locuteur, en (12), utilise une position du tronc, de la tête et du regard, ainsi qu'une utilisation particulière des mains pour rapporter l'action à la façon de l'actant « k » qui a placé un morceau du fromage dans le tonneau.

.

 $<sup>^{\</sup>rm 5}$  Voir l'annexe A du mémoire pour le détail des codes de transcription.

Contrairement aux langues orales, où les paroles (voix) et les actions (gestes) peuvent être rapportées par des modalités différentes (Streeck, 2002; Kendon, 2004), les LS font usage des mêmes articulateurs pour rapporter à la fois les propos et les actions d'autrui dans les structures de représentation corporelle. En effet, les structures de discours direct permettent au locuteur d'adopter la perspective d'un actant, tant pour rapporter ses actions que ses propos.

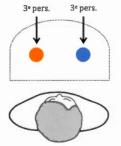
L'évolution de la dénomination de ces structures dans la littérature sur la linguistique des LS, telle que présentée dans cette section, illustre, d'une part, l'ambigüité qui existe entre la marque linguistique et les indicateurs gestuels permettant de produire ou de percevoir une structure de discours direct (en langues orales comme en LS) et, d'autre part, la dualité entre l'expression directe du discours (11) et de l'action (12).

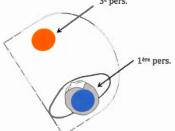
Pour décrire le discours direct en ASL, Mandel (1977) utilise la dénomination *role* switching, en décrivant l'amorce du phénomène de discours direct par un marqueur linguistique, tel que la position du tronc ou de la tête. On spécifie que le locuteur déplace son corps pour ouvrir un espace discursif distinct où la position du tronc est associée au propos de l'actant, tel qu'illustré dans les figures 1.1 et 1.2 du chapitre I, reproduites ici comme les figures 2.1 et 2.2 :

Figure 2.1 : Structure de narration

Figure 2.2 : Structure de représentation corporelle

3° pers.





On parle ainsi d'un changement de rôles discursifs, où le rôle de narrateur passe du locuteur lui-même à l'actant. Le terme *roleplay* est aussi utilisé pour décrire ce phénomène où le locuteur « prend le rôle » d'un actant de son propre discours (Loew, 1984; Meier, 1990). Padden (1986) présente l'idée d'un « déplacement » des rôles discursifs (*role shifting*) où chaque actant est identifié par une position spécifique du tronc. Comme discuté plus tôt dans ce chapitre, le marquage spatial et corporel des structures de discours direct dans les LS a pour effet d'éliminer le besoin d'ajouter des phrases telles que « il/elle dit : ... », comme c'est le cas pour les langues orales. Ainsi, l'avancée du tronc en (13a) renvoie à la position du travailleur social, et le recul du tronc en (13b) représente celle de la femme en ASL :

- a. RS: social worker q
  HUSBAND WORK
  Is your husband working?
  - b. RS: wife
    HUSBAND NONE JOB
    No, he hasn't any job.

(Padden, 1986, p.51)

Padden insiste néanmoins sur le caractère linguistique du phénomène de l'intégration des propos d'un ou plusieurs actants dans un discours signé. Elle réfute le caractère théâtral ou cinématographique du changement de rôle et refuse les parallèles qui ont été tracés entre les structures de représentation corporelle et le mime (Padden, 1986, p.49). Winston (1991) ajoute cependant une valeur théâtrale à ce phénomène, qualifiant de *performative* la structure par laquelle le locuteur rapporte l'évènement du point de vue des comportements et des actions de l'actant, tel qu'illustré en (12), et de *constructed dialogue* la structure par laquelle le locuteur rapporte l'évènement par les propos de l'actant, comme en (11).

Le concept de shift est aussi appuyé par Poulin et Miller (1995), qui emploient le terme referential shift afin d'expliquer que le corps du locuteur, référant en temps

normal à lui-même, est utilisé en structure de discours direct comme référent de l'actant. Poulin et Miller (1995) utilisent les exemples ASL de Padden (1990) pour illustrer les changements de perspective simple et double. Dans l'exemple (14a) le locuteur utilise sa position pour représenter un homme armé (j), ce dernier ayant lui-même une arme braquée sur la tempe par une autre personne :

(14a)

MAN [GUN-IN-HAND]; [GUN-HELD-BY-HAND-AT-RIGHT-TEMPLE]

The man<sub>j</sub> held a gun and a gun was held to his<sub>j</sub> head.

(Padden, 1990, p.130)

L'exemple (14a) comporte seulement une perspective, celle de l'homme armé (j), alors que (14b) inclut deux perspectives distinctes, soit celle de l'homme armé (j) et celle d'une deuxième personne qui a le fusil sur la tempe (k). La transcription (body shift) et les indices de la traduction indiquent le lieu du changement de référents en ASL:

(14b) MAN [GUN-IN-HAND]; (body shift) [GUN-HELD-BY-HAND-AT-RIGHT-TEMPLE] The man<sub>j</sub> held a gun and a gun was held to his<sub>k</sub> head. (Padden, 1990, p.130)

Dans l'exemple (14b), le locuteur prend donc successivement la position (shift) des actants (j) et (k), les actions de l'agresseur et de l'agressé étant ici distinctement représentées.

Metzger (1995) et Liddell et Metzger (1998) approfondissent les notions de constructed dialogue (rapport direct de paroles) et constructed action (rapport direct d'action) en postulant que le constructed dialogue est une forme de constructed action. Selon ces auteurs, les signes, paroles, actions et attitudes forment un tout dans la reconstitution d'évènements selon le point de vue de l'actant. Pour illustrer leur position, l'exemple (15) présente un évènement entièrement reconstruit, incluant les propos (signes), les gestes (classificateurs de préhension) et le comportement (regard, mouvement de tête, etc.) de l'actant. Le comportement de l'actant, Baker, est rapporté

en position de première personne en fonction de ses actions, son attitude à la table de jeu, puis ses propos.

(15)

to addressee MAN CARDS-IN-HAND LOOK-UP, So one of the guys at the table says, "Yeah, I'm Baker, that's me."

(Metzger, 1995, p.263)

La reconstitution des propos « Yeah, I'm Baker, that's me » permet aux locuteurs d'une LS de reconstituer aussi les attitudes, les comportements et les actions de l'actant Baker (ex. son attitude avec les cartes en mains). L'inclusion des informations sur l'attitude, le comportement, et l'action participe à l'identification de l'auteur des propos. Cette stratégie d'inclusion via les procédés non manuels et manuels est comparable à l'effet prosodique observé dans de telles structures en langues orales (Couper-Kuhlen, 1998; Oliveira Jr. et Cunha, 2004).

La diversité des articulateurs sollicités pour la production d'une LS permet la superposition d'informations structurelles et sémantiques. Par exemple, la modification du mouvement ou les configurations de l'expression faciale peuvent se superposer à la production manuelle pour ajouter du contenu performatif (Winston, 1991). Ces fonctions performatives dans le discours permettent de décrire explicitement les actions et les caractéristiques d'un actant simultanément à ses propos.

Le tableau suivant, tiré de Liddell et Metzger (1998), présente une description du matériel constitutif d'une structure de représentation corporelle :

Tableau 2.2 : Éléments impliqués dans une structure de représentation corporelle

Les éléments structurels	Sens
Matériel lexical	Paroles ou pensées de l'actant
Position de la tête et du regard	Direction dans laquelle l'actant regarde
Expressions faciales	Intentions de l'actant
Gestes	Actions produites par l'actant

(Liddell et Metzger, 1998, p.672)

Dans une telle structure, les mains de l'actant peuvent ainsi à la fois être utilisées pour représenter les mains de l'actant comme medium de production linguistique (ses paroles ou ses pensées) ou comme canal d'expression gestuel (ses actions). L'exemple (16) illustre la reconstitution des pensées de l'actant via une structure de représentation corporelle:

(16)

<u>T: gauche, t: avancé, r: vers mains</u>

LIVRE LIRE+ AMI APP.1 ARRIVER BIENTÔT

Il<sub>(j)</sub> se demandait si son<sub>(j)</sub> ami arriverait bientôt pendant qu'il lisait un livre.

Ce type de structure reste cependant une interprétation des pensées présumées de l'actant par le narrateur, puisqu'elles n'ont jamais été exprimées comme telles.

Les travaux de Liddell et Metzger (1998) soulèvent le problème du chevauchement entre les marqueurs linguistiques et non linguistiques dans la construction des structures de discours direct en LS. Ce chevauchement est particulièrement important dans les structures de type constructed action, tel qu'illustré en (15). Ferrara et Johnston (2014) proposent que ces éléments de la gestualité, très fréquents et systématiques dans les structures de constructed action en langue des signes australienne (Auslan), soient considérés comme faisant partie intégrante de la langue. Dans leur codification des structures syntaxiques et discursives des unités de

l'Auslan, les auteurs leur attribuent le statut d'enactment<sup>6</sup>, et les comptent comme une unité discursive. En outre, il est intéressant de noter que Cormier et al. (2015) proposent une distinction entre constructed action et role shift. Elles définissent le role shift comme le moment du changement des rôles et des perspectives (du narrateur à celle d'un actant, ou d'un actant à un autre actant) et les constructed actions comme les structures de représentation corporelle entre les moments de changement (role shifts).

Considérant la variété de termes disponibles pour ce phénomène, nous utiliserons le terme général structure de représentation corporelle, tout en considérant deux types particuliers, soit les paroles rapportées et les actions rapportées. La représentation corporelle illustre le procédé selon lequel le locuteur assume le rôle de l'actant avec son propre corps. La position de celui-ci et son rapport avec une nouvelle perspective spatiale sont indicateurs de ce changement de perspective. Ce changement référentiel corporel autorise le locuteur à rapporter les propos et les actions d'autrui via son propre corps.

En résumé, les travaux antérieurs ont montré que ces structures sont décrites dans les LS comme une structure où :

- i. le point de vue rapporté n'est plus celui du locuteur, mais celui d'un actant;
- ii. le locuteur adopte une position particulière du tronc ou de la tête qui est distincte de la position du locuteur;
- iii. la position du tronc ou de la tête est interprétée comme une position de première personne;
- iv. l'évènement rapporté peut impliquer des actions ou des paroles.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> « Enactments are considered partial demonstrations of behaviour – be it language (i.e. Constructed Dialogue) or non-linguistic action (i.e. Constructed Action). These demonstrations allow a speaker or signer to *show* rather than *tell* about an event (...). » (Ferrara et Johnston, 2014, p.197)

## 2.3.1 La formes des marqueurs de représentation corporelle

La synthèse des travaux sur la description des structures de représentation corporelle dans les LS, présentée au tableau 2.4, ne permet pas d'identifier un élément de forme spécifique pour le marquage de ces structures. Il apparait toutefois que la position du tronc et la direction du regard interviennent généralement et sont le plus souvent décrits comme responsables du marquage des structures de discours direct.

Tableau 2.3 : Synthèse des marqueurs formels décrits dans les travaux sur les structures de représentation corporelle dans les langues des signes

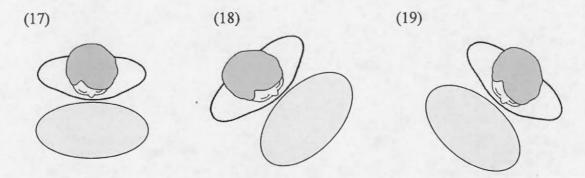
	Tête	Expression faciale	Direction du regard	Tronc	Bras/mains
Mandel (1977)	1			1	
Loew (1984)	1	1	1	1	
Padden (1986)	1	1	1	1	
Padden (1990)	1	1	1	1	
Winston (1991)	1		1		
Metzger (1995)	1	1	1	1	1
Cormier et al. (sous presse)	1	1	1	1	1

Il existe toutefois une ambigüité quant à la distinction entre la position du tronc et celle de la tête. Pour des fins de description, nous présentons séparément chaque marqueur dans cette section : ces marqueurs pourraient cependant être produits en concomitance par les signeurs.

#### La position du tronc

Selon Mandel (1977), un changement de position du tronc (ou de la tête) marque l'introduction d'une représentation corporelle en ASL. La position illustrée en (17)

indique la position relative du narrateur dans sa propre perspective (narrateur : 1<sup>ère</sup> personne). Les positions illustrées en (18) et (19) indiquent les positions relatives qui marquent un changement de perspective, soit la position du narrateur dans la perspective d'un actant (actant : 1<sup>ère</sup> personne).



De plus, Mandel (1977) note que l'identification de la personne qui est citée n'est pas nécessaire, pourvu que celle-ci soit clairement identifiée par des positions marquées du tronc. Ainsi, dans l'exemple en (14b), la position du tronc est successivement celle illustrée en (18) et en (19).

Loew (1984) soutient toutefois que l'implication du tronc n'est pas obligatoire, pourvu que le regard soit employé, de façon à briser le contact visuel avec l'interlocuteur et à utiliser le regard dans le nouveau cadre spatial et discursif. Concernant l'utilisation du tronc, Padden (1986; 1990) spécifie que deux types contrastés de *role shifting* sont utilisés, soit une distinction latérale (gauche et droite) ou transversale (avant et arrière). En bref, ces auteurs ont identifié deux positions possibles pour modifier le cadre spatial et transférer les rôles discursifs du narrateur vers un actant, soit les positions latérales (Mandel, 1977; Loew, 1984; Padden, 1986; Meier, 1990; Padden, 1990; Winston, 1991; Lillo-Martin, 1995) et les positions transversales (Padden, 1986; 1990; Lillo-Martin, 1995). D'autres auteurs considèrent le tronc comme un marqueur de représentation corporelle mais n'en spécifient pas la position (Poulin et Miller, 1995; Liddell et Metzger, 1998; Cormier et al., 2015).

Par ailleurs, Quinto-Pozos (2007) identifie le mouvement du tronc, plutôt que la position, comme la forme du marqueur de discours direct. Plutôt qu'une position spécifique dans le discours signé marquant une structure de discours direct, il est probable que la transition entre deux états soit davantage indicatrice d'un changement de structure. De plus, Janzen (2004) soutient qu'il n'est pas essentiel d'utiliser une position du tronc distincte pour incorporer une structure de représentation corporelle. Selon lui, le narrateur peut utiliser une rotation d'espace mental pour faire un changement de perspective. Le processus de rotation mentale n'est cependant pas explicitement décrit par l'auteur, qui n'explique pas non plus comment l'interlocuteur peut être informé de ce changement de perspective non marqué linguistiquement.

### La position de la tête

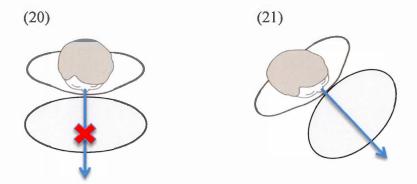
Comme pour le tronc, Mandel (1977) décrit le positionnement marqué de la tête comme indicateur d'une représentation corporelle en ASL, particulièrement quand le tronc n'est pas marqué. Loew (1984) observe aussi que la tête prend la position associée à celle d'un actant dans le discours, et que ce marqueur pourrait remplacer une position du tronc. L'utilisation de la tête comme indicateur de représentation corporelle est notée par Winston (1991), Liddell et Metzger (1998) et Cormier et al. (2015), bien qu'aucun ne décrive les positions spécifiques qu'elle doit prendre.

D'après Padden (1990), le locuteur peut aussi utiliser le hochement vertical de tête (head nodding) en ASL afin de marquer ce type de structure. L'auteure n'explique toutefois pas comment ce hochement de tête marque le discours direct en ASL. Il n'est pas précisé si le hochement de tête marque un changement de perspective ou s'il s'agit du marquage de l'attitude d'un actant, introduit par le locuteur dans une structure de discours direct. Liddell et Metzger (1998) notent que la direction de la tête suit la direction du regard de l'actant. Il est ainsi probable que le mouvement de

la tête soit produit par le narrateur afin de reconstituer le mouvement spécifiquement produit par l'actant.

#### La direction du regard

Loew (1984) décrit une composante verticale (haut et bas) à la direction du regard. Elle mentionne que le bris du contact visuel avec l'interlocuteur est maintenue par le narrateur pour marquer un changement de rôle, et ajoute que ce dernier adopte une direction précise du regard pour assigner un rôle de destinataire ou de bénéficiaire à un locus lors d'un changement de rôle discursif (aussi décrit par Liddell et Metzger (1998)). Padden (1986; 1990), Winston (1991) et Lillo-Martin (1995) identifient le regard comme un marqueur de structure de représentation corporelle en ASL. La direction du regard est relative en ce qu'elle se définit par le bris du contact visuel avec l'interlocuteur (20) et un déplacement du regard dans la direction de la nouvelle position du tronc (21).



Meier (1990) et Poulin et Miller (1995) discutent aussi du bris de contact visuel avec l'interlocuteur lors des structures de discours direct en LS. Il n'est cependant pas explicitement mentionné si la perte de contact visuel est considérée comme un marqueur de structure de discours direct ou s'il s'agit plutôt d'une conséquence du changement de direction vers le nouvel espace discursif représentatif de la perspective de l'actant. L'identification du regard comme marqueur de représentation corporelle soulève d'autres questions : si le locuteur, pendant la production d'une

structure de discours direct, jette un œil à l'interlocuteur fugitivement, signifie-t-il que la structure de discours direct se termine ? La direction du regard semble ici étroitement liée à la position du tronc, elle-même indicatrice d'un nouvel espace discursif.

## Les expressions faciales

Dubuisson et al. (1999) proposent que les comportements non manuels, incluant les expressions faciales, peuvent remplir plusieurs fonctions : lexicale (partie de la structure d'un signe), morphologique (ex : dérivation adverbiale), syntaxique (ex : marqueur interrogatif), discursive (ex: prise de tour de parole) et performative (ex: métacommentaire sur l'énoncé produit). Cependant, Dubuisson et al. (1999) n'identifient pas de fonction discursive précise aux expressions faciales. Par ailleurs, les expressions faciales sont décrites comme jouant un rôle dans la représentation corporelle (Loew, 1984), en ce qu'elles peuvent révéler les opinions d'un actant dans les structures de discours direct. Cela nous mène à cette question : plutôt que de considérer les expressions faciales comme un marqueur de représentation corporelle, seraient-elles employées pour marquer la performance indépendamment de la structure sur laquelle elles portent? Sur ce point, Padden (1990) mentionne que la configuration faciale (face configuration) neutre n'apparaît jamais dans une représentation corporelle et que les configurations faciales marquées sont utilisées avec d'autres marqueurs dans les représentations. Lillo-Martin (1995), Poulin et Miller (1995) et Liddell et Metzger (1998) identifient aussi les expressions faciales comme l'un des marqueurs de représentation corporelle : Meier (1990), quant à lui, les considère comme facultatives pour ce phénomène. Plus spécifiquement, Liddell et Metzger (1998) constatent que les expressions faciales utilisées par le locuteur dans les représentations corporelles renvoient aux émotions ressenties par l'actant et rapportées par ces structures. L'identification des expressions faciales comme marqueurs de représentation corporelle pose un défi : appartiennent-elles à l'actant et sont-elles rapportées comme telles? Ou appartiennent-elles au narrateur, qui exprime son opinion sur les propos ou les actions de l'actant ? Dans ce mémoire, nous vérifierons s'il y a un changement de l'expression faciale quand le narrateur commence une structure de représentation corporelle en LSQ et si cette expression est maintenue jusqu'à la fin de la structure. Dans tous les cas, il serait intéressant de déterminer si les expressions faciales sont considérées comme un élément essentiel dans la représentation corporelle en LSQ.

### Les mains : prosodie et arrangement

Loew (1984) précise qu'un changement dans les caractéristiques prosodiques du mouvement des mains serait un indicateur de changement de perspective discursive du narrateur vers l'actant et inversement (Loew, 1984, p.37). Hormis la vitesse, l'auteure ne précise pas les aspects de la manière du mouvement. Elle associe ce phénomène à un comportement mimétique (mimetic behaviour) des mains.

Cormier et al. (2015) décrivent les mains (et les bras) comme marqueurs de représentation corporelle permettant d'identifier que les propos ou les actions reproduites sont celles de l'actant (ou non). L'utilisation de combinaisons de mains permettrait d'identifier si les propos, ajoutés en commentaire, appartiennent au narrateur plutôt qu'à l'actant. À cet effet, Cormier et al. (2015) identifient trois formes de structure de discours direct que nous présentons dans la prochaine section (2.3.2) de ce chapitre: la représentation corporelle complète, la représentation corporelle partielle dominante avec le point de vue de l'actant, et la représentation corporelle partielle non dominante avec le point de vue du narrateur. En bref, les mains semblent être considérées comme des marqueurs de représentation corporelle quand elles reproduisent les propos, les gestes ou les actions de l'actant.

### Les marqueurs corporels en bref

Le tableau 2.4 présente la synthèse de l'implication de chaque marqueur dans l'indication d'une structure de représentation corporelle :

Tableau 2.4 : Synthèse de l'implication des articulateurs dans le marquage des structures de représentation corporelle

Tronc	Changement de position indiquant un changement de perspective narrative		
Tête	Changement de position indiquant un changement de perspective spatiale et narrative; Position sympathique au tronc		
Regard	Bris de contact visuel avec l'interlocuteur; Direction dans la nouvelle perspective narrative		
Expressions faciales	Changement d'expression faciale distinguant les émotions/intentions du narrateur et de l'actant		
Mains	Reconstitution, dans chacune des perspectives :      des propos/pensées     des actions     des gestes.  Ajout des commentaires du narrateur au discours de l'actant		

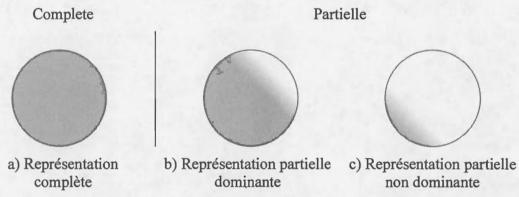
Il est par ailleurs à souligner qu'un marqueur peut être produit en concomitance avec d'autres marqueurs pour indiquer un changement de perspective discursive via une représentation corporelle.

## 2.3.2 La forme des structures de représentation corporelle

Hormis les différents marqueurs indiquant le passage de la perspective du narrateur à celle d'un actant via la représentation corporelle, Cormier et al. (2015) discriminent trois formes de représentation corporelle, à savoir explicit, reduced et subtle, que nous nommerons respectivement complète, partielle dominante, et partielle non dominante. Nous avons préféré en français une terminologie plus descriptive pour ces trois formes, opposant d'une part les structures complètes (la perspective de l'actant est maintenue sur toute la structure) et partielles (la perspective de l'actant et du narrateur se chevauchent au sein de la même structure) et d'autre part l'importance de la perspective de l'actant (dominante ou non dominante) au sein d'une structure où les deux perspectives se chevauchent. La figure suivante propose une modélisation de la

représentation de la perspective de l'actant au sein des trois formes de structures de représentation corporelle :

Figure 2.3 : Modélisation des trois formes de représentation corporelle



Cette modélisation permet d'illustrer que les formes complètes représentent uniquement le point du vue de l'actant (a) et que les formes partielles se décomposent en b) structures partielles dominantes, où le point de vue de l'actant est principalement représenté, avec un chevauchement secondaire du point du vue du narrateur, et en c) structures partielles non dominantes, où le point de vue de l'actant est inséré de façon secondaire à celui du narrateur, principalement représenté.

Nous présentons dans cette section les différences structurelles entre ces formes et nous discutons la façon de les distinguer dans l'analyse des structures de discours direct en LSQ.

#### Représentation corporelle complète

Une structure de représentation corporelle complète exprime les évènements uniquement selon la perspective d'un actant, en reproduisant ses propos et ses actions de façon non équivoque (Cormier *et al.*, 2015). Autrement dit, le matériel lexical (signes), gestuel (manuel et non manuel) et prosodique (expressions faciales, manière du mouvement) qui est employé par le narrateur représente celui de l'actant sans

ambigüité. Cette forme est aussi identifiée par Metzger (1995) comme une action directe (direct action), où les actions sont représentées par le corps, la tête, le visage et les yeux de l'actant transposés en ceux du narrateur. Elle remarque que cette forme est souvent perçue comme du mimétisme et est plus difficilement apprise par les apprenants L2 de l'ASL. Cette forme est toujours essentiellement séquentielle en ce qu'elle ne comporte pas d'insertion de la perspective du narrateur (commentaires). Les exemples de la LSQ déjà discutés en (11) et en (12), et reproduits ici en (22) et (23), correspondent chacun à une forme complète de représentation corporelle :

(22)

RS<sub>k</sub>
INDEX<sub>1k</sub> HOLIDAY INDEX<sub>1k</sub> TRIP INDEX<sub>1k</sub> SON WITH

« I'm on holiday, on a trip with my son. »

(Poulin et Miller, 1995, p.121)

(23)

RS<sub>j</sub>

TAKE CHEESE PUT-CHEESE-IN-BARREL

(She<sub>j</sub>) took the cheese and put it in the barrel.

(Poulin et Miller, 1995, p.122)

Ces deux exemples illustrent l'utilisation d'une position du tronc et/ou de la tête (non spécifiée par les auteurs) maintenue tout au long des propos de l'actant. De plus, en (23) les mains du narrateur représentent celles de l'actant qui prennent et déplacent un morceau du fromage. Ces exemples sont définis comme étant séquentiels puisque que les perspectives du narrateur et de l'actant sont juxtaposées dans le discours.

La forme complète représente donc un passage du discours du narrateur où les propos, les actions ou les gestes rapportés le sont dans la perspective de l'actant. Les mains sont uniquement utilisées pour représenter les propos (reconstitution de propos), les actions (reconstitution d'action) et les gestes (reconstitution de geste) de l'actant.

Tableau 2.5 : Synthèse des caractéristiques de la forme complète de représentation corporelle

Forme de structure	Complète			
Perspective principale	Actant			
Expression	Propos	Gestes	Actions	
Perspective lexicale	Actant			
Nature de la structure	Reconstitution de propos	Reconstitution de geste	Reconstitution d'action	

## Représentation corporelle partielle dominante : intégration d'une structure dans une autre

Alors que la forme complète implique le passage séquentiel de la perspective du narrateur vers celle de l'actant (ou inversement), les deux formes décrites ici impliquent l'intégration de la perspective de l'actant dans celle du narrateur (ou inversement). Cette intégration est produite de façon simultanée par l'action coordonnée d'articulateurs différents. Nous décrivons dans les prochaines sections deux formes partielles d'une représentation corporelle, où i) la perspective de l'actant est principale, et ii) la perspective du narrateur est principale.

# i) Représentation corporelle partielle dominante : point de vue de l'actant principalement représenté

Prenons les exemples suivants :

- (24) VENT+++
  Il y a beaucoup de vent.
- (25) <u>T: droite, t: gauche, r: gauche plissé, exp.f: froid</u> [geste: sentir-froid]

  Je suis gelé (parce que je lutte contre le vent).

L'exemple (24) illustre une structure de discours indirect où le narrateur décrit qu'il y a beaucoup de vent, alors que (25) présente l'information dans la perspective de

l'actant, telle que vécue par celui-ci. Ces deux exemples pourraient être produits comme en (26), où la narration (contenu lexical) et la représentation corporelle de l'actant (action) sont simultanément produites :

(26)

<u>T: droit, t: gauche, r: gauche plissé, exp.f: froid</u>

VENT+++

Il y avait beaucoup de vent: « j'avais très froid ».

Cette forme de représentation corporelle simultanée se caractérise comme une présentation des évènements selon la perspective d'un actant mais à travers lesquels le narrateur précise des éléments de sens, des commentaires sur les actions, les propos ou les pensées, qui ne sont pas exprimés par l'actant. Ces insertions se font toutefois sans qu'il y ait nécessité de s'extraire de la perspective de l'actant. Cormier et al. (2015) nomment cette forme reduced et soulignent que l'intuition des signeurs natifs (de la BSL) indique que le rôle de l'actant est principalement représenté par le locuteur mais qu'il s'y trouve aussi de « légers » ajouts du narrateur, comme vu en (26), où le commentaire produit manuellement confirme la présence du vent pendant la représentation corporelle de l'actant en question.

Par ailleurs, la distinction entre les formes complète et partielle-actant est réalisée à l'aide d'indicateurs formels comme la dominance manuelle, tel que vu en (26), où les mains sont employées à produire le signe « VENT+++ ». Pour distinguer les deux formes, il faut savoir si le contenu lexical fait partie des propos/actions de l'actant (partielle-actant) ou du propos du narrateur (complète). Cette forme partielle correspond à la simultaneous direct and indirect action proposée pour l'ASL par Metzger (1995), où un narrateur ajoute un commentaire lexical à l'intérieur d'une structure de représentation corporelle.

Ce type de structure peut être utilisé pour la reconstitution de pensées (27), la description d'états (28) ou la description d'évènements (29).

(27)

CA

MAN CL :moustache (swing arms) WANT COOK SOMETHING

'The man with the moustache approaches and is like "I want to cook something"'
(Cormier et al., 2015, p.4)<sup>7</sup>

Cette forme de structure sert à insérer un commentaire du narrateur sans quitter la représentation corporelle de l'actant. Dans les cas de reconstitution de pensée, il n'est cependant pas toujours clairement dit si le commentaire du narrateur qui est intégré à la représentation corporelle est une description d'évènement par le narrateur ou une réelle reconstitution de la pensée de l'actant (description de pensée). Ce défi est identifié par Metzger (1995) et Cormier et al. (2013), qui préfèrent catégoriser la description de pensées comme reconstitution d'action (reduced Constructed Action).

Poulin et Miller (1995) précisent que le locuteur peut décrire les états mentaux de l'actant par une représentation corporelle en LS.

(28) <u>T: gauche, t: avancé, r: vers mains</u>
LIVRE LIRE+ NERVEUX

Il se sentait nerveux quand il lisait le livre

Du point de vue théorique, quand le narrateur produit le signe NERVEUX, ce signe appartient au narrateur et précise l'état mental de l'actant pendant qu'il le représente physiquement avec le corps et le regard. Il ne s'agit pas des paroles de l'actant.

Un narrateur peut aussi décrire un évènement en insérant simultanément du matériel lexical produit par le narrateur et des gestes ou comportements non manuels produits par l'actant, comme en (29). Ainsi, les deux types de discours (avec ou sans représentation corporelle) sont produits simultanément, et le matériel lexical sert de support à la description des évènements dans la perspective de l'actant, une perspective interne des évènements (Poulin et Miller, 1995).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> La transcription pour cet exemple est légèrement simplifiée afin d'aider le lecteur à suivre. « CA » est un code pour *Constructed Action* où l'adoption corporelle du référent (le moustachu) a lieu.

(29)

RC (femme): T: gauche, t: gauche, r: droit

Narration: FEMME PTÉ-3(z) CHAISE(z) [action: marcher et être assise]

Il y a une femme. (Elle se dit) « Ah, il y a une chaise. » (Elle)

s'assoit dessus.

Tableau 2.6 : Synthèse des caractéristiques de la forme de représentation corporelle partielle dominante

Forme de structure	Partielle		
Perspective principale	Actant		
Expressions	Pensées États Co		Commentaires
Perspective lexicale	Narrateur		
Nature de la structure	Reconstitution de pensées	Description d'état mental	Description d'évènements

# ii) Représentation corporelle partielle non dominante : point de vue du narrateur principalement représenté

Cette structure de représentation corporelle partielle est produite à l'aide d'insertion dans la narration de bribes de contenu présentées dans la perspective de l'actant impliqué. Cette forme se caractérise par le fait que le narrateur y a le rôle principal, et l'actant, un rôle secondaire. Cormier et al. (2015) distinguent les formes partielles non dominantes (subtle) des formes partielles dominantes (reduced) par le nombre de marqueurs impliqués dans la structure de représentation corporelle, les formes centrées autour du narrateur utilisant moins de marqueurs que celles centrées autour de l'actant. Metzger (1995) identifie cette structure comme Indirect Constructed Action, soulignant que l'implication corporelle du locuteur est minimale, et la narration prend le rôle principal : la représentation corporelle de l'actant est donc secondaire. Le mouvement de la tête, par exemple, pourrait être utilisé en discours direct pour ajouter des précisions dans la narration, comme en (30), où le locuteur utilise un hochement de tête pour illustrer la tête de l'actant qui cogne sur le mur. Le narrateur choisit de représenter l'actant seulement en partie (la tête) afin de préciser

un seul aspect de son discours : la conséquence du coup de poing. Tout le reste est produit dans la perspective du narrateur.

(30)

gaze left/eyes close

PUNCH-NOSE

(left hand)

CL:V (fall-back)

CL:5 (head-hit-wall)

and, bam, he's got a fist in his face. Knocked him right out of his chair and into the wall.

(Metzger, 1995, p.265)

La même chose se produit en (31), où la position de la tête et du regard, superposée à la production du verbe LIRE, est la seule indication de la perspective de l'actant sur les signes du narrateur :

(31)

HOMME PTÉ-3(z) LIVRE<sub>(z)</sub>  $\frac{t : avance, r : vers mains, exp.f. : intéressé}{LIRE++++}_{(z)}$ 

Ces exemples de brèves insertions de représentation corporelle dans le discours indirect du narrateur constituent une forme partielle de représentation où le narrateur a le rôle principal.

## Les formes de représentation corporelle en bref

Le tableau 2.7 ci-dessous présente une synthèse des formes de représentation corporelle en fusionnant deux continuums, allant de la représentation corporelle complète (gauche) à la narration, hors de représentation corporelle (droite), et de la séquentialité (haut) à la simultanéité (bas). Cette représentation synthèse suggère que, contrairement aux langues orales, où les descriptions présentent une représentation binaire du discours direct/indirect, les possibilités articulatoires mises à la disposition des LS permettent une catégorisation graduée des formes de représentation corporelle, selon le degré d'insertion de la narration (voir figure 2.3) et via la possibilité de simultanéité.

Représentation Corporelle Narration - Représentation + Représentation corporelle corporelle Représentation corporelle Représentation corporelle partielle complète aucun actant n'est 1 actant et 1 narrateur : 1 narrateur et 1 actant : 1 actant complètement et représenté actant représenté narrateur représenté explicitement représenté par le principalement par le corps du physiquement principalement par le corps corps du locuteur locuteur du locuteur (35)(32)(33) (34) 2 actants représentés 1 actant représenté partiellement par le corps du signeur explicitement par le corps du et 1 actant représenté par un classificateur locuteur Simultané 2 actants +RC -RC (37)

Tableau 2.7 : Synthèse des caractéristiques des trois formes de représentation corporelle

Le continuum de la séquentialité/simultanéité fait état du nombre des participants dont les propos sont rapportés dans la structure visée. Nous reprenons l'exemple (12) de Poulin et Miller (1995), reproduit ici pour représenter la forme complète de représentation corporelle (32) :

Comme vu dans le tableau 2.7, l'exemple (32) illustre que le narrateur représente entièrement la perspective de l'actant (j) en utilisant ses propres articulateurs afin de représenter sa personne ainsi que son action : prendre le morceau de fromage et le déplacer.

Les exemples (33) et (34) illustrent respectivement les deux types de représentation corporelle partielle, soit celle où la perspective de l'actant est prépondérante et celle où c'est le narrateur qui a le rôle principal. :

- (33)

  T: droit, t: gauche, r: gauche plissé, exp.f: froid

  VENT+++

  Sens: il y avait beaucoup de vent: « j'avais très froid »

Ces deux exemples se distinguent de (35), où le propos de l'actant est rapporté par le narrateur sans structure de représentation corporelle :

(35)
PIERRE<sub>(z)</sub> 3-RÉPONDRE-1 HIER PTÉ3<sub>(z)</sub> 3-TRAVAILLER<sub>(z)</sub> FORT
Pierre m'a répondu qu'il avait travaillé fort hier.

Nous pouvons voir une progression, un continuum entre l'exemple (32), où un actant est représenté complètement par le locuteur dans une représentation corporelle, et l'exemple (35) où l'actant n'est pas représenté corporellement par le locuteur. En addition à ce continuum « représentation corporelle/narration », sur l'axe horizontal dans le tableau 2.7, il y a un autre continuum, sur l'axe vertical, représentant la possibilité de produire simultanément deux types d'information discursives, et ainsi faire varier la dominance de perspective au sein même de la représentation corporelle (le narrateur ou l'actant).

Bien que la représentation corporelle à deux actants ne soit pas attestée dans l'étude de Cormier et al. (2015), les auteures proposent qu'il pourrait être possible de représenter deux actants ou plus dans une représentation corporelle ou une main, par exemple, pourrait être employé pour représenter un deuxième actant. Cette forme est aussi discutée par Metzger (1995), qui fournit un exemple où il est possible de représenter deux actants avec deux différents membres de son corps pour exprimer une action directe (par exemple, le poing de l'agent et la tête du patient dans l'action d'un lutte):

(36) gaze down GRAB-HIT AWFUL MAN FIST-HIT-CHIN FALL-DOWN-FROM-CHAIR

"And the guy hauls off and hits him, it was terrible. Knocked the guy right out of his chair."

(Metzger, 1995, p.263)

En (36), il nous semble que le locuteur se frappe lui-même avec son poing quand il signe « FIST-HIT-CHIN » mais cette expression est en fait produite en représentation corporelle où le narrateur prend le rôle du patient avec sa tête et celui de l'agent avec son poing. Comme nous le voyons dans le tableau 2.7, ce phénomène est traité comme une forme complète, où les actants sont représentés simultanément dans un passage séquentiel. En revanche, il serait possible de représenter les deux actants dans une production simultanée des deux structures où l'action d'un des actants est en représentation corporelle alors que celle de l'autre est décrite selon le point de vue du narrateur :

(37) T: gauche, t: en avance, r: vers main G

Main G: LIVRE

Main D: [CL:/1s/: personne-se-déplace-vers-moi]

Je lisais un livre quand il est arrivé.

La description de l'introduction d'un actant est produite dans la perspective du narrateur à l'aide du classificateur sémantique représentant une personne, alors que la lecture du livre par le deuxième actant est rapportée simultanément sur l'autre main via une structure de représentation personnelle.

#### 2.4 Les fonctions du discours direct

Plusieurs auteurs questionnent le rôle des structures de discours direct, et ce que cette structure pourrait offrir aux locuteurs qui choisissent de l'utiliser. Myers (1999) identifie quatre fonctions du discours direct en anglais :

Tableau 2.8: Fonctions du discours direct de Myers (1999)

Fonction	Explication  Mise en contexte de l'évènement rapporté	
La mise en scène (setting)		
La factualité (factuality)	Argument en support de ce qui est exprimé	
L'adhérence (position)	Identification avec le propos exprimé	
La formulation (wording)	Citation des paroles produites par autrui dans un autre temps et un autre contexte	

Ces quatre fonctions du discours direct peuvent permettre d'identifier l'intention du locuteur. Myers (1999) souligne qu'elles ne sont pas exhaustives, et qu'un énoncé pourrait remplir plus d'une fonction. En outre, il soutient qu'il est utile d'identifier la fonction principale pour comprendre les motivations du locuteur.

En revanche, afin d'illustrer les possibilités fonctionnelles du discours direct, Myers (1999) intègre deux effets à ces quatre fonctions, soit l'expérience directe (l'évènement rapporté est intensifié comme une expérience particulière) et le détachement (l'évènement est rapporté comme typique, habituel ou répété) :

Tableau 2.9: Fonctions du discours direct de Clark et Gerrig (1990); Myers (1999)

	Expérience directe	Détachement
Mise en scène	Intensifier un évènement (38)	Caractériser un évènement répété <sup>8</sup> (39)
Factualité	Fournir une preuve (40)	Produire une parole hypothétique (41)
Position	Indiquer l'adhérence (42)	Proposer une opinion (43)
Formulation	Reformuler l'essentiel d'un évènement (44)	Faire allusion aux mots utilisés (45)

## 2.4.1 Établissement du contexte (mise en scène)

Le choix du discours direct par un locuteur permet de contextualiser un évènement rapporté. En (38), Alice, une locutrice, a rapporté les propos de George de façon à les situer dans le contexte où ils ont été produits :

(38)

George said, 'I've had up to here [Alice raises her hand to her forehead] with this goddamn job.'

(Clark et Gerrig, 1990, p.793)

Dans cet exemple, la locutrice exprime l'intensité de l'actant, l'expérience de George, en décrivant via le discours direct le moment où ces mots et ces gestes ont été produits. Autrement dit, elle met en scène les propos de Georges. Clark et Gerrig (1990) précisent qu'Alice donne aussi accès à l'expérience, comme si l'interlocuteur écoutait George directement via Alice. C'est entre autres une stratégie discursive décrite par Tannen (2007) et Holt (1996) pour rendre un récit plus attrayant. Cette fonction permet aussi de caractériser un évènement répété :

-

<sup>8 «</sup> Typifying a repeated event. »

(39)
...some of them are genuine but some of them they'll have a protest there oh we're off to so and so tomorrow. They'll go somewhere else and do it again.

(Myers, 1999, p.385)

Myers (1999) souligne que cette utilisation en discours direct permet aux locuteurs de résumer une expression répétée dans un énoncé symbolique.

## 2.4.2 Établissement de la factualité

L'établissement de la factualité permet au locuteur de fournir une preuve ou un argument en faveur de la véracité de l'évènement rapporté, soit par l'expérience directe (40) ou par le détachement (41). L'exemple (40) (discours direct en gras) résume les propos publics (le journal) avec lesquels le locuteur est en désaccord :

(40)

« I know people say to me well there's fish at the Lostock now and it's 40 years since there was fish at the Lostock »

(Myers, 1999, p.387)

En (41), les propos rapportés sont hypothétiques. Par contre, on pourrait supposer que l'actant puisse les exprimer, et ils sont vraisemblables dans le contexte :

(41)

« ...your council should say right there you are . that's signed out for you . cut your fucking lawn . hand it back . at least they're tidy aren't they ... »

(Myers, 1999, p.388)

#### 2.4.3 Établissement de l'adhérence

Cette fonction permet au locuteur de s'associer à l'interlocuteur, de se rapprocher de lui via une expérience partagée (Myers, 1999). Dans ce cas, par l'utilisation du discours direct pour rapporter une partie d'évènement, le locuteur suppose tacitement que ses interlocuteurs partagent la même expérience de l'évènement et l'interprèteront de la même façon (Clark et Gerrig, 1990, p.793). Dans l'exemple (42), il est postulé que le locuteur utilise le discours direct (en gras) pour amener son interlocuteur à participer à un groupe d'entraide pour chômeur :

(42)

B: so . I'll turn around and if I say how do you say I want 250 pounds ah:: you'll get your money stopped if you carry on with that attitude

J: don't be silly . you'll work you'll work for 100 quid.

(Myers, 1999, p.390)

A l'inverse, le locuteur peut décrire les propos d'un actant en les séparant de l'acte de parole du locuteur. Il y a alors accentuation du changement de rôle du locuteur pour celui de l'actant et augmentation de la distance entre ce qui est dit et le locuteur :

(43)
The boss said, 'Move your ass'.
(Clark et Gerrig, 1990, p.793)

La forme utilisée dans l'exemple (43) permet au locuteur de se détacher des propos utilisés par son employeur. Les deux perspectives sont clairement distinctes, celle du locuteur et celle de l'employeur, et particulièrement l'attitude de ce dernier. Clark et Gerrig (1990) soulignent qu'une utilisation du discours direct dans ce contexte montrerait que le locuteur original (le patron) est à l'aise avec la vulgarité de ce mot, qu'il le fait sien. Le discours direct à donc pour effet de permettre au locuteur de représenter ce que est dit plutôt que de décrire l'acte de parole, reliant ainsi ses propos au contenu original duquel les propos de l'actant sont extraits, et non pas à luimême via le contexte actuel de l'énonciation.

#### 2.4.4 Établissement de la formulation

La formulation en discours direct permet d'informer l'interlocuteur de l'interprétation que fait le locuteur des propos d'un tiers (44) ou de l'ajout par le locuteur d'une allusion aux mots utilisés par ce tiers (45). Les deux options quant à la formulation permettent de simuler le point de vue du tiers dont les paroles sont citées (le gouvernement en (44)) ou celui d'une personne qui jugerait les actes de tiers (les adolescents en (45)).

G: and the third one . the responsibility for our environment is shared . it is not a duty for government alone . any comments on those? Why would they say things like that?

M1: What the UK government . it's not my fault. ((laughter))

(45)

F2: (...) then you do you try and do something about it . but until it happens you don't . you sit back (...) and let oh (...) somebody else do it

F: it's not my problem /(it's on somebody else's doorstep)
(Myers, 1999, p.394)

Myers (1999) distingue (44) de (45), en ce que la reformulation par le discours direct dans ce dernier permet à d'autres d'analyser, de façon ironique et avec détachement ("it's not my problem"), les attitudes des adolescents. La distinction entre ces deux exemples vient du fait que le premier permet au locuteur d'invoquer l'essentiel de l'évènement en discours direct pour le bénéfice des interlocuteurs tandis que, dans le deuxième, le locuteur veut citer les mots exacts pour permettre aux interlocuteurs de tirer leurs propres conclusions de ce tiers.

## 2.5 Les fonctions de la représentation corporelle en langues des signes

Les fonctions des représentations corporelles ne sont pas explicitement discutées par les auteurs qui décrivent le changement de perspective dans les LS, mais certains en ont mentionné l'objectif discursif. Mandel (1977) souligne que les structures de représentation corporelle permettent aux signeurs de l'ASL de communiquer plus clairement les évènements rapportés et Quinto-Pozos (2007), qui discute du degré d'inclusion obligatoire de la *Constructed Action* en ASL, ajoute qu'utiliser les représentations corporelles (ou *Constructed Action*) est une stratégie plus « claire » de description d'un évènement ou d'une action. Toutefois, aucun de ces auteurs ne précise ni ne définit ce qu'ils entendent par « clarté ». Cette « clarté » est-elle attribuable au fait que les évènements rapportés dans les représentations corporelles sont illustrés visuellement ? Ou bien que les articulateurs physiques du locuteur

peuvent illustrer l'action de l'actant ? Il n'est pas spécifié si cette « clarté » est sémantique (accès plus direct aux sens) ou formelle (utilisation plus transparente, plus iconique des matériaux phonétiques, le corps).

La reprise des fonctions de Myers (1999) et de Clark et Gerrig (1990) nous permettra de proposer, dans cette section, une caractérisation fonctionnelle et discursive de cette « clarté ».

## 2.5.1 Établissement de la mise en scène

L'établissement du contexte, la mise en scène décrit par Myers (1999), correspond à l'utilisation de la représentation corporelle dans une LS en ce qu'elle permet de situer iconiquement les dialogues et les actions dans le contexte où ils ont été produits et de la manière dont ils l'ont été. L'intégration du dialogue entre deux actants tel qu'illustré en (13a) et (13b), reproduits ici en (46a) et (46b), illustre cette mise en scène fidèle à une représentation que le locuteur se fait de l'évènement (l'échange entre ces deux personnes):

- (46a) RS: social worker q
  HUSBAND WORK
  Is your husband working?
- (46b) RS: wife

  HUSBAND NONE JOB

  No, he hasn't any job.

  (Padden, 1986, p.51)

Le signeur adopte deux positions physiques et discursives distinctes : celle du travailleur social et celle de la femme. Cette représentation corporelle des deux actants de l'évènement permet au signeur de préciser leur rôle d'agents dans les propos rapportés. On pourrait considérer que cette stratégie discursive a pour fonction de rendre un évènement plus attrayant pour l'interlocuteur, tel que mentionné précédemment pour (38). Il serait intéressant de vérifier si elle permet, selon la

proposition de Clark et Gerrig (1990), de moduler l'intention du locuteur (l'expérience directe versus le détachement). À cet effet, les exemples suivants illustrent l'intention d'intensification d'une expérience par les propos (47) et l'action (48), respectivement :

(47)

PIERRE(z) 3-RÉPONDRE-1 HIER 1-TRAVAILLER FORT Pierre a répondu « j'ai travaillé fort hier ».

(48)

<u>T: droite, t: droite, exp.f.: agacé</u> SALLE ATTENDRE 1-ATTENDRE++++ J'attendais beaucoup dans la salle d'attendre.

En (47) les propos rapportés ne sont plus ceux du locuteur, mais ceux, chargés d'intensité, de Pierre. Cette représentation corporelle de l'actant par le locuteur permet à la fois de mettre un évènement en saillance dans le discours en le situant dans son contexte (fonction de mise en scène), et de lui donner une valeur de vérité (fonction factuelle) en ce que ce n'est plus le jugement du locuteur qui est rapporté, mais les faits en eux-mêmes, par la parole de l'actant. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit toujours d'une représentation des faits ou de la parole, qu'elle soit rapportée oralement ou gestuellement, et de la perception du narrateur de l'expérience de l'actant. En (48) l'interlocuteur est un témoin visuel en quelque sorte, de par la représentation corporelle de l'actant par le locuteur, de la longueur de l'attente tel que vécu par l'actant. Elle permet d'intensifier l'expérience du moment d'attente du point de vue de l'actant.

#### 2.5.2 Établissement de la factualité

Padden (1986) note que les structures de représentation corporelle permettent au signeur de mettre deux actants en contraste et d'illustrer l'interaction entre eux en ASL. Dans le même ordre d'idée, Winston (1991) affirme que l'interaction est explicitement illustrée par ces structures et que celles-ci permettent d'exprimer plus

clairement ce que chaque personnage dit. Ceci se vérifie aussi pour les cas où il s'agit d'actions directement rapportées plutôt que de paroles, comme en (49) :

Bien que cet aspect ne soit pas discuté dans la littérature sur les structures de représentation corporelle en LS, cette vision pourrait s'appliquer à la fonction de factualité en LSQ, avec les mêmes distinctions établissant ce qui s'est « réellement » passé, les propos (46a et 46b ou 47) ou les actions (49). Ces paroles et actions, telles que directement rapportées, peuvent faire office de preuve que l'évènement a bien eu lieu comme décrit.

Il pourrait aussi s'agir d'une potentielle valeur de vérité, comme en (50) où les propos sont rapportés via une structure de représentation corporelle comme hypothétiques.

L'interlocuteur est conscient que l'évènement n'a pas eu lieu (la condition exprimée par POSSIBLE l'en informe), mais la structure de représentation corporelle en suggère une valeur de factualité, de vérité.

#### 2.5.3 Établissement de l'adhérence

Les exemples (51a) et (51b) illustrent une interaction entre deux personnes, le locuteur principal (51a) et son interlocuteur (51b), qui commente le propos du locuteur principal.

(51a)

Locuteur:

T: gauche; t: gauche; exp.f.: autoritaire
PROFESSEUR SEVÈRE (geste: prendre une pose autoritaire)
Le professeur sévère était comme: (attitude d'être autoritaire)

(51b)

Interlocuteur:

T: gauche; t: gauche; exp.f.: autoritaire

(rire) BONJOUR COMMENT-ÇA-VA OUI NON

(rire) Comme ça (autoritaire): « Bonjour! Comment ça va? », « oui », « non. »

L'utilisation de la représentation corporelle en (51a) favorise l'adhérence de l'interlocuteur au propos du locuteur. Cela résulte en l'appropriation de la représentation du professeur par son interlocuteur, qui complète en (51b) la description en ajoutant des gestes et une prosodie caractéristique du jugement du locuteur principal sur le professeur. Autrement dit, l'interlocuteur adhère au point de vue du locuteur principal sur l'actant de son discours à partir de la représentation corporelle qui a été donné de ce dernier dans un premier temps.

Cette fonction rejoint la proposition de Poulin et Miller (1995), qui soutiennent que le point de vue interne exprimé par la représentation corporelle permet aux locuteurs de dénoter un degré d'adhérence envers l'actant. De plus, Padden (1990) souligne que les rôles thématiques sont explicités par une structure de représentation corporelle, chacun d'eux étant explicitement distingués par la position du corps et l'association de cette position à une représentation des actants, tantôt agent, comme en (52), ou patient, comme en (53).

(52)

 $\frac{T: droit; exp.f: avec effort}{AMI_{(z)}} \frac{1_{(x)}\text{-FRAPPER-3}_{(z)}}{1^{'}\text{ai frapp\'e mon ami}}.$ 

(53)

T: droit; exp.f: choqué

AMI<sub>(z)</sub> 3<sub>(x)</sub>-FRAPPER-1<sub>(z)</sub>

Mon ami m'a frappé.

Le signeur révèle ainsi son degré d'adhérence avec l'actant, agent ou patient, via le changement de perspective exprimé par la structure de représentation corporelle (Poulin et Miller, 1995).

Poulin et Miller proposent que la représentation corporelle permette d'introduire un point de vue interne sur l'évènement rapporté et que le point de vue externe, celui du narrateur, est présenté en dehors des structures de représentation corporelle. Dans cette perspective, c'est donc la narration, hors de la représentation corporelle, qui permettrait dans une LS de fournir les éléments du détachement et de l'adhérence, de préciser l'opinion du narrateur sur les propos ou les actions d'un actant.

Nous proposons toutefois que certaines de ces structures puissent permettre le détachement tel que proposé par Clark et Gerrig (1990) au sein d'une structure de représentation corporelle, comme c'est le cas en (54) :

(54)

T:droite, t: droite

JUGE(z)HOMME(y) 3-DIRE-3(y-z) PTE-3(z) SNOB INCROYABLE
L'homme a dit au juge « t'es snob », c'était affreux!

Le locuteur assigne d'abord à l'actant (l'homme) le locus (y), puis il prend le rôle de cet homme grâce à la structure de représentation corporelle, comme s'il était débout devant le juge. Le locuteur peut reproduire les propos « t'es snob » sans l'adhérence à l'homme représenté: avec cette structure, le locuteur peut personnellement se détacher de ce qui est dit afin de transmettre les signes utilisés par l'actant devant le juge à son interlocuteur en notant la position prise par l'actant dans l'évènement.

#### 2.5.4 Établissement de la formulation

Nous pouvons associer la reformulation de propos à la proposition de Winston (1991) qui décrit les structures de représentation corporelle comme permettant d'expliciter le point de vue du narrateur sur l'évènement directement rapporté. De la même façon, la reformulation à la suite de Myers (1999) permet à la fois d'informer l'interlocuteur sur l'interprétation que fait le locuteur du comportement d'un tiers (55) sur les interprétations générales possibles (56).

(55a)

AMI(z) PIERRE(y) 3-DEMANDER-3(y-z) AIDE MAIS

 $\frac{T: gauche, \, t: gauche, \, exp.f.: remords}{AMI_{(z)} \, D\acute{E}SOL\acute{E} \, POUVOIR-PAS}$  Pierre demande à son ami s'il peut l'aider, mais celui-ci répond « désolé, je ne peux pas t'aider ».

(55b)

T: gauche, t: gauche, exp.f.: impolie

VEUT-DIRE AMI<sub>(z)</sub> [geste: va-t'en!] ME-FICHER

« Ouf! Je me fiche de toi! », c'est ce qu'il a voulu dire!

Le locuteur en (55a) fait un commentaire sur l'ami qui refuse de l'aider en indiquant qu'il ne peut pas offrir l'aide demandée par Pierre. Le narrateur résume la réponse de l'ami via une structure de représentation corporelle. L'interlocuteur en (55b) répond par une reformulation personnelle des propos rapportés signifiant de façon résumée que l'ami a voulu dire : « va-t'en ! ». Cet exemple correspond à la fonction de reformulation d'une idée générale en discours direct (pour les langues orales) et en représentation corporelle (pour les LS). Autre exemple de Clark et Gerrig pour le détachement, où le locuteur mentionne une formulation afin de permettre aux interlocuteurs d'analyser les signes (ou les actions) rapportés :

(56)

<u>T: droite, t: droite vers bas</u>
PTÉ1 JEUNE PROFESSEUR<sub>(z)</sub> 3<sub>(z)</sub>-DIRE-1 PTÉ3<sub>(y)</sub> LIRE JAMAIS
Quand j'étais jeune, mon professeur me disait « tu ne pourras jamais lire »!

L'interlocuteur pourrait analyser les expressions du professeur en (56) en identifiant l'attitude du professeur, et le locuteur pourrait se distancier de cet énoncé et donner l'occasion à ses interlocuteurs de l'analyser afin d'arriver à une décision par euxmêmes grâce à cette structure de représentation corporelle.

#### 2.5.5 Les fonctions en bref

En bref, nous pouvons identifier quatre fonctions discursives/pragmatiques aux structures de représentation corporelle, soit i) permettre la mise en saillance d'un évènement, ii) fournir une valeur de vérité, iii) adhérer à l'interlocuteur, et iv) interpréter les propos rapportés. De plus, le discours direct peut être produit comme un rapport d'expérience fidèle et direct, ou peut être modulé via une interprétation plus distante de l'expérience rapportée comme vécue (reprise, hypothèse, opinion, interprétation). Dans tous les cas, ces fonctions discursives du discours direct semblent être présentes à travers les représentations du discours ou des actions d'autrui tant dans les langues signées qu'orales. Nous proposons que ces fonctions participent à caractériser et à définir la notion générique de « clarté » des structures de représentation corporelle, tel que postulée dans les recherches antérieures sur les LS (Mandel, 1977; Quinto-Pozos, 2007).

#### 2.6 Conclusion

Ce chapitre a permis de lier les assises théoriques du concept de discours direct et leurs applications à celui de la représentation corporelle dans les langues des signes. Si le discours direct a principalement été défini autour de la citation de parole, il en va différemment pour la représentation corporelle, ce qui illustre bien cette propriété reconstructive naturelle des représentations corporelles, que ce soit pour les propos, les actions ou les pensées. De plus, ce chapitre a permis de présenter une description des marqueurs de représentation corporelle dans les langues des signes (tronc, regard, tête, expressions faciales) et de définir les trois catégories de forme (complète, partielle dominante et partielle non dominante) qui seront retenues pour l'analyse des structures de représentation corporelle. Par ailleurs, l'analyse critique des travaux sur

le discours direct et la représentation corporelle a permis d'isoler les fonctions pragmatiques à examiner (mettre en scène, établir une valeur de vérité, adhérer et formuler). L'ensemble de ces éléments permettra de préciser les variables à considérer dans la formulation de nos deux questions de recherche.

#### **CHAPITRE III**

## MÉTHODOLOGIE

#### 3.1 Introduction

Les travaux antérieurs présentés au chapitre précédent ont permis de définir quatre éléments à considérer afin d'obtenir un portrait global de la distribution des structures de représentation corporelle en LSQ. Ces quatre éléments sont : la forme des marqueurs (position du tronc, de la tête, du regard et changement d'expression faciale), la forme de la structure (complète ou partielle (dominante et non dominante)), la fonction de la structure (mise en scène, factualité, adhérence, formulation) et la nature de la structure (parole, action, pensée). Ces éléments constitueront les variables linguistiques qui feront l'objet de la description des fréquences en réponse à notre première question de recherche, et qui sont croisées aux variables psycholinguistique (L1/L2) et physiologique (modalité orale/modalité

manuelle) dans le cadre de l'analyse de fréquence émanant de notre deuxième question de recherche, telle que posée au chapitre I.

## 3.1.1 Rappel des questions de recherche

- I. Quelles sont les caractéristiques de forme, de fonction et de nature de la représentation corporelle en LSQ?
- II. Quelles sont les différences de fréquence d'utilisation des structures de représentation corporelle entre des locuteurs sourds natifs de la LSQ (L1) et des locuteurs sourds non natifs (L2) de la LSQ, selon que leur L1 soit de même modalité (ASL) ou de modalité différente (français)?

## 3.2 Les participants

Les participants à l'étude sont neuf sourds natifs de la région de Montréal, présentant trois profils de signeurs LSQ, soit :

- trois locuteurs sourds natifs de la LSQ (LSQ-L1);
- trois locuteurs sourds de la LSQ langue seconde dont le français est la langue première (français-L2);
- trois locuteurs sourds de la LSQ langue seconde dont l'ASL est la langue première (ASL-L2).

Alors que les trois signeurs LSQ-L1 ont été recrutés dans le cadre du projet Marqspat (Parisot *et al.*, 2008), nous avons recruté les six signeurs L2 (français et ASL) dans le cadre de ce mémoire en fonction des critères suivants :

- Être sourd de naissance;
- Avoir l'ASL/le français comme L1;
- Avoir appris la LSQ après le secondaire 5;
- Être âgé entre 20 et 50 ans;
- Ne pas avoir de handicap moteur ou intellectuel.

Nous avons aligné nos critères ci-dessus sur ceux du recrutement des signeurs L1-LSQ, tels que décrits par Parisot et al. (2011):

- Avoir la LSQ comme L1,
- · Être né au Québec,
- · Avoir des parents sourds,
- Être âgé entre 20 et 50 ans,
- Ne pas avoir de handicap moteur ou intellectuel.

Le tableau suivant présente les caractéristiques descriptives (genre, âge, âge d'apprentissage) des signeurs de notre ensemble des données (LSQ-L1, ASL-L2 et français-L2).

Tableau 3.1 : Caractéristiques descriptives des signeurs

Participant	Sexe	Âge	Apprentissage de la LSQ
07LSQ-L1	Femme	36	Naissance
13LSQ-L1	Homme	44	Naissance
24LSQ-L1	Femme	19	Naissance
01ASL-L2	Femme	39	16 ans
02ASL-L2	Femme	39	24 ans
03ASL-L2	Homme	42	16 ans
01Fr-L2	Femme	33	16 ans
02Fr-L2	Homme	44	21 ans
03Fr-L2	Femme	41	21 ans

Nous avons deux femmes et un homme pour chaque groupe. Hormis les signeurs natifs de la LSQ, qui ont acquis de leurs parents sourds la LSQ à la naissance, la moyenne d'âge de l'apprentissage de la LSQ pour les signeurs L2 est 18;7 ans pour le groupe ASL-L2 et 19;3 ans pour le groupe français-L2.

Notre étude est strictement descriptive et nous n'avons pas de visée générative. Bien que nos analyses portent sur un petit nombre de participants, elles pourront servir de canevas et fournir des pistes pour une expérimentation à plus grande échelle. Nous jugeons important dans un premier temps de préciser les connaissances actuelles très partielles sur les éléments de forme, de fonction et de nature des structures de représentation corporelle en LSQ et dans un deuxième temps, nous considérons

pertinent d'ajouter des variables supplémentaires à l'expérimentation de Rentelis (2009) pour mieux rendre compte de la relation entre la fréquence d'utilisation de ces structures et la distinction L1/L2 des signeurs.

#### 3.3 Le cueillette des données

Les données ont été recueillies à l'aide d'une tâche d'élicitation définie dans le cadre du projet Marqspat (Parisot *et al.*, 2008). Tous les signeurs ont été exposés aux mêmes conditions d'élicitation, soit un test de quatre heures visant la production de structures morphosyntaxiques, sémantiques et discursives spécifiques.

Les participants se sont vu présenter quarante-cinq saynètes vidéo présentant des mises en situation produites par des comédiens sans aucun apport linguistique. Trois types de saynètes ont été produits, soit une mise en scène comique/emphatique d'évènements du quotidien, un enchaînement mécanique de ces mêmes évènements du quotidien et finalement des représentations sans personnages de mouvement ou de localisation. À partir de chacun de ces stimulus, ils devaient répondre à une série de questions (de six à huit), dont celle-ci : « Raconte-nous à ta façon l'histoire que tu viens de voir ».

### L'ensemble des données

Dans le cadre de ce mémoire, nous n'avons considéré que les productions narratives issues de la réponse à cette question pour les deux premiers types de stimulus, soit les enchaînements emphatiques et les enchaînements mécaniques, et ce pour deux des saynètes (« le peintre » et « le magasin de chaussure »). Notre ensemble de données est constitué de quatre récits par participants, soit 36 récits, pour un temps total de production de 1870 secondes. Bien qu'il n'existe pas à proprement parler de comparaison entre une LS et une langue orale sur la somme des données produite en regard du temps de production, il a été établi que les couches possibles de superposition spatiale permettent la production de plusieurs informations grammaticales temporellement simultanées (Klima et Bellugi, 1979). Notre ensemble

des données, en termes de valeur descriptive, ne peut donc être comparé à un corpus de longueur temporelle similaire dans une langue linéaire comme le français.

## 3.3.1 Calcul de la fréquence des structures de représentation corporelle

#### L'identification des segments

Tous les segments de représentation corporelle sont codés dans *ELAN* en fonction de leur durée (millisecondes). Le mode de calcul de la durée de ces segments varie selon la catégorie de forme du segment, à savoir une représentation complète, partielle dominante et partielle non dominante, puisque la représentation corporelle et la narration se trouvent parfois imbriquées dans le même segment. Dans les trois cas, nous avons identifié le début et la fin du segment en fonction de la portée des éléments de représentation corporelle. Ainsi, bien que les structures partielles contiennent de la narration (commentaires du narrateur), nous les avons considérées comme un segment de représentation corporelle dans la mesure où des éléments de représentation corporelle s'y trouvent.

## La présence d'un verbe du lexique standard

L'utilisation d'un classificateur de préhension dans le discours peut être un indicateur de représentation corporelle. Le narrateur peut avoir fait le choix, par exemple, de signer PEINDRE à l'aide d'un classificateur de préhension, comme illustré dans la figure 3.1, ou avec un verbe du lexique standard, comme représenté en figure 3.2. Il peut faire ce choix pour distinguer le point de vue de l'actant (celui qui tient le pinceau en faisant l'action de peindre) de celui du narrateur (celui qui explique l'action de peindre d'un point de vue externe). Les verbes du lexique standard peuvent se trouver dans une structure de représentation corporelle, dans une reconstruction de parole du type « elle était plutôt snob, du genre à dire : " C'est un artiste de très grande renommée qui a peint le portrait de mon mari " ». Par contre, si l'intention est de reconstruire l'action, et non pas les propos, on utilisera assurément le verbe à classificateur (figure 3.1).

Figure 3.1 : Classificateur de préhension pour PEINDRE



Figure 3.2: Signe du lexique standard pour PEINDRE



Il arrive cependant que le signe standard se trouve dans une structure de représentation corporelle, particulièrement lorsqu'il implique une action du bras. Le signe PEINDRE (figure 3.2), par exemple, se trouve dans plusieurs structures de représentation corporelle exprimant une action dans notre corpus. Nous n'avons pas écarté ces structures sur la base du critère lexical parce que nous avons analysé le mouvement du bras (larges mouvements de va-et-vient) comme une reconstitution de l'action de peindre. Ainsi, dans ces segments incluant PEINDRE (figure 3.2), le mouvement du bras et de la main est représentatif de celui de l'actant, même si les doigts sélectionnés représentent la forme du pinceau plutôt que la main qui tient le

pinceau. Les locuteurs de la LSQ-L1 de notre corpus ont utilisé les deux possibilités référentielles au sein de leur représentation corporelle.

Johnston et Schembri (1999) avancent qu'il existe plusieurs niveaux de lexicalisation dans le lexique des LS et que ces niveaux représentent une évolution non discrète le long d'un continuum partant d'éléments de la gestualité, notamment les classificateurs, et allant vers le lexique standard dont les formes sont figées. Cormier et al. (2012) ajoutent que ce processus de lexicalisation pourrait être bidirectionnel : les signes productifs comme les verbes à classificateur pourraient se lexicaliser et, inversement, des éléments du lexique standard pourraient se délexicaliser (« défiger ») en empruntant des éléments de liberté articulatoire du système des classificateurs. Cette deuxième proposition appuie notre position quant à l'identification des caractéristiques formelles en contexte du verbe standard PEINDRE (figure 3.2) comme étant une représentation de la main qui produit l'action tout en maintenant une configuration manuelle du lexique figé. Nous traiterons donc dans ce mémoire la variante accompagnée d'un mouvement représentant l'action comme la forme complète de représentation corporelle, et la considèrerons non représentative du point de vue du narrateur.

### Nature de la représentation corporelle

Nous avons précédemment discuté, à la section 2.3.2 du chapitre II, des formes de représentation corporelle, à savoir : les formes complète, partielle dominante et partielle non dominante. Nous avons identifié les éléments qui pourraient être analysés en relation avec ces trois formes. Les reconstitutions de propos, de gestes et d'actions pourraient être produites dans la forme complète, donc appartenir à l'actant. Par ailleurs, les descriptions d'états et d'évènements et la reconstitution de pensées impliquent les contributions du point de vue du narrateur. Celui-ci s'insère alors partiellement dans les structures de représentation corporelle : on identifie cette forme comme la forme partielle dominante. Il n'y a pas de précisions dans la littérature sur

la forme non dominante, où le point de vue du narrateur est principalement présenté et où la représentation corporelle est subtile, mais nous pouvons déduire que cette forme contribue à la narration si le locuteur décide de l'y insérer. Étant donné cette absence de discussion dans la littérature sur le sujet, nous avons choisi de traiter la nature de la forme partielle non dominante comme une précision (un ajout/un commentaire) narrative au point de vue de l'actant dans la narration.

En résumé, nous considèrerons sept éléments dans l'analyse de la nature de la représentation corporelle, soit :

- La reconstitution
  - o De propos
  - o De gestes
  - o D'actions
  - o De pensées
- La description
  - o D'états
  - o D'évènements
- La précision narrative.

### Fonctions de la représentation corporelle

Les travaux de Clark et Gerrig (1990) et Myers (1999) montrent que les fonctions du discours direct sont déterminées par le contexte pragmatique dans lequel elles sont produites. Pour la constitution de notre ensemble de données, les participants ont été placés dans une situation contrôlée de production discursive. Les intentions ont été dirigées par l'expérimentation et les possibilités de choix quant à la mise en scène, la factualité, la position ou la formulation se sont trouvées limitées. Bien que les récits soient originaux, le contexte pragmatique réduit et le manque d'interaction conversationnelle spontanée n'est pas favorable à la variation des fonctions. Dans le cadre actuel, la fonction de la représentation corporelle est presque exclusivement celle de la mise en scène. Nous ne retiendrons donc pas ce facteur de variation potentielle et nous concentrerons plutôt notre analyse sur les facteurs de forme (structure et marqueur) et de nature.

#### 3.4 Le traitement des données

Toutes les données recueillies ont été transcrites et codifiées à l'aide du logiciel ELAN. Nous avons analysé :

- 1. les segments de représentation corporelle
- 2. la forme des structures de représentation corporelle (complète, partielle dominante, partielle non dominante)
- 3. la forme des marqueurs
  - a. la position de la tête et du tronc, les contacts visuels et l'implication des expressions faciales au début de chaque structure
  - b. la présence des marqueurs dans chaque structure (tête, tronc, regard, expression faciale)
  - c. la portée des marqueurs dans chaque structure (tête, tronc, regard, expression faciale)
- 4. la nature de la représentation corporelle (propos, geste, action, pensée, état, évènement, précision narrative)

La méthode utilisée pour la segmentation des structures de discours direct sera celle établie par Cormier et al. (2015), selon laquelle les points de vue discursifs (narrateur et actant) et les articulateurs manuels sont distingués sur des niveaux de transcription. Cette distinction des rôles des actants sur deux lignes séparées permettra d'identifier une forme de structure complète (actant seulement), une forme partielle dominante (actant davantage présent que le narrateur) et une forme partielle non dominante (narrateur davantage présent que l'actant). Visuellement, les deux formes partielles de représentation corporelle se distinguent dans ELAN en ce que, pour la première, le discours de l'actant (rôle principal) est entrecoupé de commentaires du narrateur (rôle secondaire), et, pour la deuxième, des bribes du point de vue de l'actant (rôle secondaire) sont intégrées au discours du narrateur (rôle principal).

Par ailleurs, l'état de tous les articulateurs impliqués dans la production des structures de représentation corporelle a été décrit sur une ligne séparée, permettant ainsi de les analyser séparément et de repérer les chevauchements. Deux lignes supplémentaires ont finalement été ajoutées pour identifier la fonction et la nature de représentation corporelle.

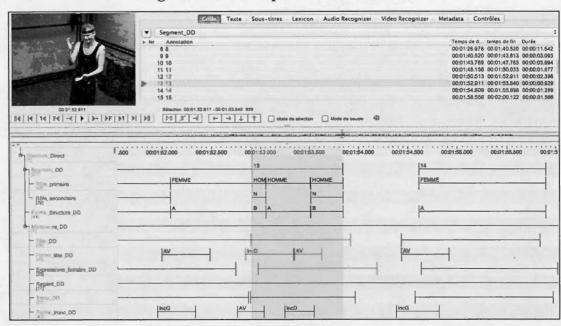


Figure 3.3: Une capture d'écran d'Elan

La grille d'analyse Excel qui a été extraite d'ELAN permet donc le traitement de quatre types d'information, soit :

- 1. les variables externes (type de locuteur, type de stimulus),
- 2. la forme des structures
- 3. le type de représentation corporelle

Tableau 3.2 : Grille d'analyse

Type de locuteur	Stimulus	Forme des structures	Nature de la représentation
ID # 1 : L1-LSQ 2 : L2-frança 3 : L2-ASL	M : mécanique E : emphatique	1 : complète 2 : partielle dominante 3 : partielle non dominante	P: propos A: action G: geste Ps: pensée Et: état Ev: évènement N: précision narrative

4. la forme des marqueurs traitée dans trois façons en utilisant le format suivant :

Tableau 3.3 : Grille d'analyse des marqueurs de représentation corporelle

Marqueurs				
Tête	Tronc	Regard	Expressions faciales	
1 = position de l'actant 0 = position du narrateur	1 = position de l'actant 0 = position du narrateur	1= bris de contact 0 = vers l'interlocuteur	1 = de l'actant 0 = du narrateur	

Les positions annotées seront uniquement celles qui impliquent un changement par rapport à une position antérieure à la structure décrite. Au-delà de leur forme, la codification des marqueurs a permis de préciser trois aspects de leur distribution au sein de la structure de représentation corporelle, soit :

- État de la position de la tête et du tronc (rotation, inclinaison latérale ou inclinaison avant/arrière) au début des structures de représentation corporelle, et l'implication d'autres marqueurs à ce moment-là;
- Présence/absence des marqueurs dans la structure de représentation corporelle;
- Portée des marqueurs au fil de la structure de représentation corporelle.

La portée des marqueurs impliqués dans la structure de représentation corporelle est annotée de la façon suivante :

- Simultanée au début de la structure (D)
- Simultanée à la fin de la structure (F)
- Simultanée au début et à la fin de façon non continue (P)
- Simultanée au corps de la structure sans correspondre au début ou à la fin (I)
- Sur toute la structure, du début à la fin (T)

## 3.5 Démarche d'analyse des structures de représentation corporelle

Les critères de description qui ont fait l'objet de l'analyse statistique de la fréquence des données annotées sont d'ordres :

- Linguistique
  - o Forme de la structure (complète, partielle dominante, partielle non dominante)
  - o Forme du marqueur (tête, tronc, regard, expression faciale)
  - Nature de la représentation corporelle (propos, geste, actions, pensée, état, évènement, précision narrative)

- Psycholinguistique
  - o Type de locuteur (L1 vs L2)
- Physiologique
  - o Type de modalité de la L2 (orale vs manuelle)
- Contextuel
  - o Type de stimulus (mécanique vs emphatique)

Afin de mesurer la relation potentielle entre ces aspects des données de notre corpus, nous avons opté pour des tests de  $\chi^2$  et des analyses du modèle de régression à effets mixtes. Le test de  $\chi^2$  est plus puissant pour la mesure globale de la fréquence des structures de représentation corporelle parce qu'il implique moins de paramètres à la fois. À titre d'exemple, la fréquence des structures de représentation corporelle dans l'ensemble des données a été déterminée à partir d'un ratio du temps de production impliquant une structure de représentation corporelle sur le temps global de production.

Le test de modèle de régression à effets mixtes a été utilisé pour vérifier la fréquence lorsque la situation impliquait le croisement de plus de deux variables, comme pour les éléments de forme (complète, partielle dominante et partielle non dominante) et de nature de représentation corporelle en fonction de la L1 des locuteurs. L'analyse comparative de la fréquence des trois formes de structure de représentation corporelle (complète, partielle dominante et partielle non dominante) a été menée à partir du même type de ratio temps de production des formes/temps de production total. L'établissement de ce ratio permet la comparaison des discours et des groupes de sujet sur la base d'une valeur commune. Toutes les fréquences ont été comparées pour les regroupements suivants :

- Type de signeurs :
  - LSO-L1 vs ASL-L2
  - LSQ-L1 vs Fr-L2
  - ASL-L2 vs Fr-L2.

- Type de stimulus
  - Emphatique
    - o LSQ-L1 vs ASL-L2
    - o LSQ-L1 vs Fr-L2
    - o ASL-L2 vs Fr-L2
  - Mécanique
    - o LSQ-L1 vs ASL-L2
    - o LSQ-L1 vs Fr-L2
    - o ASL-L2 vs Fr-L2
  - Emphatique vs Mécanique
    - o LSQ-L1
    - o Fr-L2
    - o ASL-L2

Les variables à considérer pour la forme des marqueurs étant trop importantes, nous n'avons pu mener une analyse statistique pour cet aspect de la description. Elles ont donc plutôt fait l'objet d'une description qualitative comparée des différences entre les trois groupes de signeurs, sur la base d'un ratio établi en fonction tantôt de la durée et tantôt du nombre d'éléments considérés.

#### CHAPITRE IV

# PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

### 4.1 Introduction

Dans ce chapitre, nous présentons d'abord la description de la fréquence des éléments de structure de la représentation corporelle en LSQ, telle que produite par les locuteurs natifs (4.2), et la comparerons avec les fréquences d'utilisation des structures de représentation corporelle des deux autres groupes de locuteurs L2 dont la L1 est soit l'ASL ou le français (4.3). Ces deux sections fournissent les éléments de réponse aux deux questions de recherche de ce mémoire, telles que posées au premier chapitre.

# 4.2 La fréquence des éléments de structure de la représentation corporelle dans le discours LSQ-L1

121 structures de représentation corporelle ont été extraites du discours des locuteurs natifs de la LSQ de notre corpus. Ces structures sont de longueurs différentes et

comportent des particularités de forme et de nature. Elles proviennent de deux types de récits : 80 de récits emphatiques et 41 de récits factuels. La mesure de la fréquence en fonction du nombre de structure ne nous a pas semblé adéquate étant donné la grande variabilité de la taille des structures de représentation corporelle. Nous avons donc opté le plus souvent pour des mesures de fréquence en fonction du temps.

D'un point de vue global, la représentation corporelle occupe une partie importante du temps de discours dans un récit en LSQ. La figure (4.1) illustre la proportion temporelle de l'ensemble des structures de représentation corporelle par rapport au reste du discours. Les segments considérés dans le calcul sont à la fois les formes complètes et partielles.

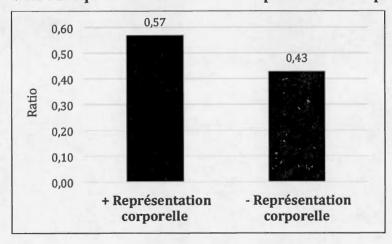


Figure 4.1 : Fréquence des structures de représentation corporelle9

Selon l'ensemble des données recueillies pour cette recherche, plus de la moitié (57%) du discours en LSQ est produit en utilisant les structures de représentation corporelle.

-

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> La fréquence a été mesurée à partir d'un ratio établi en fonction de la somme de la durée des segments de représentation corporelle sur la durée totale du discours produit (millisecondes).

Cependant, il semble que la fréquence de représentation corporelle soit influencée par le type de discours produit. Les deux types de stimulus utilisés pour l'élicitation des récits visaient la production de formes narratives emphatiques (enchainement d'évènements emphatique) et de formes narratives factuelles (enchainement d'évènements mécanique). Les récits élicités présentent des différences en ce qui a trait à la fréquence des représentations corporelles, selon qu'ils proviennent d'un stimulus emphatique ou mécanique. Tel qu'illustré à la figure 4.2, les récits élicités à partir de stimulus emphatiques contiennent significativement ( $\chi^2=19,22,\ ddl=1,\ p.<0,001$ ) plus de structures de représentation corporelle (0,64) que ceux provenant d'un enchainement mécanique d'évènements (0,43).

Figure 4.2 : Fréquence des structures de représentation corporelle selon le type de stimulus<sup>10</sup>

### 4.2.1 Fréquence des formes de la représentation corporelle

La forme la plus fréquente chez les signeurs LSQ-L1, tous types de récit confondus, est la représentation corporelle partielle où le point de vue de l'actant est dominant.

 $<sup>^{\</sup>rm 10}$  Les ratios ont été calculés sur le rapport représentation corporelle/seconde pour chacun des types de stimulus.

L'analyse de régression à effets mixtes montre que cette différence de fréquence est significativement avérée comparativement avec les deux autres formes de représentation corporelle. Comme présenté dans la figure 4.3, la forme partielle dominante est deux fois plus fréquente que la forme complète et douze fois plus que la forme partielle non dominante (F(2,31)=39,456; p.<0,001).

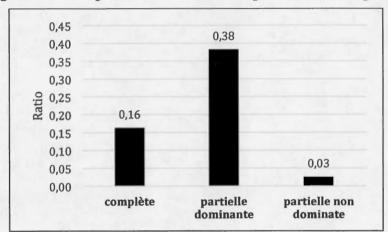


Figure 4.3 : Fréquence des formes de représentation corporelle

Cette différence de fréquence s'observe aussi lorsqu'on distingue les types de récit, tel que présenté à la figure 4.4. La forme la plus fréquente demeure la forme partielle dominante, peu importe que le récit soit emphatique ou factuel. Par ailleurs, hormis pour la forme complète, les fréquences de forme de représentation corporelle ne se distinguent pas selon le type de récit. La seule différence de fréquence significative est justement celle de la forme complète, plus importante (près du double) dans les récits emphatiques que dans les récits factuels.

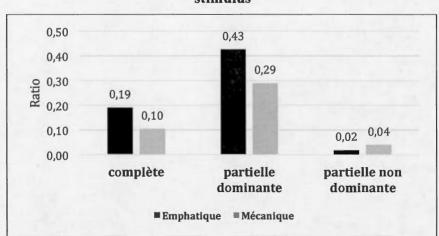


Figure 4.4 : Fréquence des formes de représentation corporelle selon le type de stimulus

# 4.2.2 Fréquence des formes de marqueurs de représentation corporelle

L'analyse de la fréquence au sein des structures de représentation corporelle des marqueurs identifiés dans la littérature montre qu'ils sont tous fortement impliqués à un moment ou à un autre de la structure. Le tableau 4.1 présente les proportions<sup>11</sup> de fréquence de chaque marqueur et indique que bien que la position de la tête soit la seule à être systématiquement marquée, les trois autres sont presque toujours présents.

Tableau 4.1 : Fréquence de la présence des marqueurs de représentation corporelle dans l'ensemble des structures de représentation corporelle

Marqueur	Implication	
Tête	1,00	
Tronc	0.92	
Bris de contact visuel	0,96	
Expression faciale	0,98	

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Pour cette analyse, les proportions de fréquence ont été calculées sur le nombre de structures de représentation corporelle (n=121) dans les productions des signeurs LSQ-L1.

Une analyse des fréquences en fonction des formes de structure de représentation corporelle montre que, bien que la différence soit très légère d'un point de vue qualitatif, les marqueurs sont plus systématiquement présents dans les structures complètes que les partielles et plus fréquents dans les structures partielles dominantes que dans les partielles non dominantes.

Tableau 4.2 : Fréquence de la présence des marqueurs de représentation corporelle en fonction des formes de structure<sup>12</sup>

Marqueur	Complète	Partielle dominante	Partielle non dominante
Tête	. 1,00	1,00	1,00
Tronc	1,00	1,00	0,00
Bris de contact visuel	1,00	. 0,98	0,75
Expression faciales	0,98	0,98	0,83

Par ailleurs, lorsqu'un marqueur est présent dans une structure de représentation corporelle, il porte généralement sur tout le segment. Comme présenté au tableau 4.3, le contact visuel est le marqueur qui présente la plus grande fréquence de portée partielle, dû au fait que le contact est le plus souvent rompu en début de structure pour reprendre ensuite au fil du segment.

Tableau 4.3 : Fréquence des marqueurs de représentation corporelle en fonction du type de portée<sup>13</sup>

Portée	Portée complète	Portée partielle	Aucune <sup>14</sup>
tête	1,00	0,00	0,00
tronc	0,90	0,02	0,08
Bris du contact visuel	0,71	0,26	0,03
Expressions faciales	0,92	0,07	0,02

<sup>13</sup> Pour cette analyse, les proportions de fréquence ont été calculées sur le nombre de structures de représentation corporelle (n=121) dans les productions des signeurs LSQ-L1.

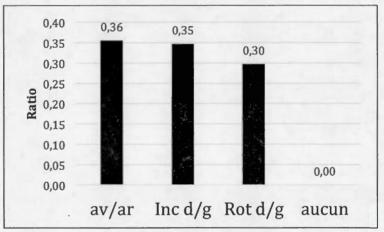
<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Pour cette analyse, les proportions de fréquence ont été calculées sur les nombres respectifs de représentation corporelle complète (n=85), partielle dominante (n=129) et partielle non dominante (n=12) dans les productions des signeurs LSQ-L1.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Cette catégorie signifie qu'une structure de représentation corporelle a été produite sans le marqueur en question.

# 4.2.2.1 Les marqueurs en position initiale de structure de représentation corporelle

Tous les segments de représentation corporelle analysés sont produits avec une position particulière de la tête en début de structure. Cette position, tel qu'illustré dans la figure 4.5, peut être un recul, une avancée, une inclinaison latérale (gauche ou droite) ou une rotation (gauche ou droite). S'il n'y a pas de spécialisation pour la position de la tête en début de représentation corporelle, il apparait qu'elle changera de position en début de toutes les structures de représentation corporelle.

Figure 4.5 : Fréquence des formes de la tête marquant le début des structures de représentation corporelle<sup>15</sup>



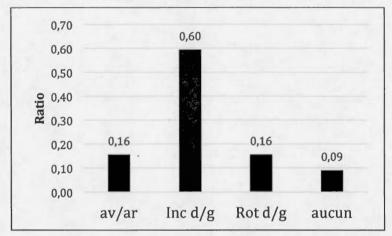
Pour ce qui est du tronc, bien que sa position ne soit pas systématiquement marquée lors des représentations corporelles, il est plus fréquemment incliné sur le plan latéral en position initiale de la structure. Ce résultat suggère qu'une rotation n'est pas obligatoire pour ouvrir un nouvel espace discursif, tel que suggéré par Parisot (2003). En effet, l'auteure soutient que l'inclinaison latérale est davantage un marqueur morphosyntaxique visant la sélection argumentale, alors que la rotation est plutôt un

•

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Pour cette section, tous les ratios ont été calculés à partir du nombre total de structure de représentation corporelle du corpus (n=121). Nous avons choisi la structure de représentation corporelle comme base de comparaison pour cette partie de l'analyse.

indicateur de changement de niveau de discours. Notre ensemble de données, tel qu'illustré en figure 4.6, ne montre pas cette spécialisation pour les mouvements du tronc.

Figure 4.6 : Fréquence des formes du tronc marquant le début des structures de représentation corporelle



La rupture du contact visuel est très fréquente en début de représentation corporelle. En fait, seules 8 des 121 structures de représentation corporelle ne présentent pas un bris de contact visuel initial. On peut expliquer cette absence de deux façons : soit il s'agit d'une forme partielle non dominante, où le point de vue dominant est celui du narrateur, soit le narrateur retarde l'emploi du bris du contact visuel au début de la structure de représentation corporelle. Dans ce cas, le contact visuel est maintenu uniquement en début de structure et sera rompu par la suite : l'utilisation d'autres marqueurs indique le début de la représentation corporelle.

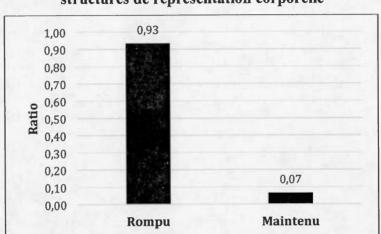


Figure 4.7 : Fréquence du bris de contact visuel marquant le début des structures de représentation corporelle

Le même type d'écart s'observe pour la présence d'expressions faciales typiques de celles de l'actant en début de structure de représentation corporelle. Encore ici, seules six structures de représentation corporelle ont été produites avec un visage neutre, et on observe une des situations suivantes : i) la forme non dominante est employée en début de structure, et le point de vue du narrateur est principal, ii) d'autres marqueurs indiquent clairement le début de la représentation corporelle, iii) la représentation corporelle est utilisée afin de montrer une action de l'actant; les expressions faciales affectives ne sont pas considérées essentielles à la narration.

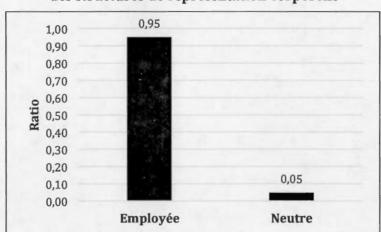


Figure 4.8 : Fréquence de l'emploi des expressions faciales marquant le début des structures de représentation corporelle

## 4.2.3 Fréquence de la nature des représentations corporelles

Rappelons que les structures de représentation corporelle sont porteuses de reconstitutions de différentes natures, soit la reconstitution de propos, de gestes et d'actions (en représentation corporelle complète); la reconstitution de pensées; la description d'états et d'évènements (en représentation partielle dominante) et l'apport de précisions narratives (en représentation partielle non dominante). Ces catégories représentent la nature du contenu de la structure de représentation corporelle. L'analyse des fréquences en fonction de la nature de la reconstitution a montré, tel que présenté à la figure 4.9, que les principales catégories susceptibles d'entraîner une représentation corporelle par les locuteurs natifs de la LSQ sont la description d'évènements et la reconstitution d'actions.

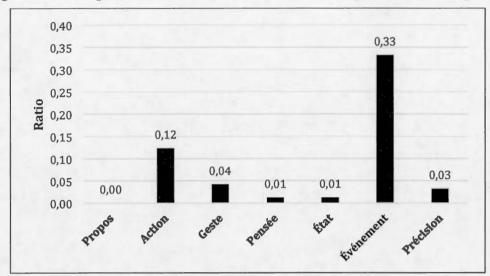


Figure 4.9 : Fréquence de la nature de structures de représentation corporelle

Par ailleurs, si on croise ces résultats avec la variable de la forme de représentation corporelle, il apparaît que la description d'évènements est plus souvent jumelée à une forme partielle de représentation corporelle, alors que la reconstitution d'actions se trouve davantage dans les formes complètes. Ces différences, analysées à partir d'un modèle de régression à effets mixtes, sont significatives (F(5,64)=48,435; p.<0,001).

# 4.3 Comparaison de la fréquence des structures de représentation corporelle chez trois profils de locuteurs de la LSQ

L'analyse comparative de fréquence à l'aide d'un test de  $\chi^2$  pour nos trois groupes de locuteurs montre que les signeurs de la LSQ utilisent significativement plus fréquemment les structures de représentation corporelle que les locuteurs L2, et ce, que leur langue première soit l'ASL ( $\chi^2$ =26,54, ddl=1, p.<0,001) ou le français ( $\chi^2$ =26,54, ddl=1, p.<0,001). La différence de fréquence d'utilisation des structures de représentation corporelle entre les deux groupes de locuteur de la LSQ L2 n'est cependant pas significative. Ils produisent donc sensiblement autant de structure de représentation corporelle ( $\chi^2$ =2,35, ddl=1, p.=0,125) l'un que l'autre, et en quantité moindre que les locuteurs LSQ-L1. Ces différences sont illustrées à la figure 4.10.

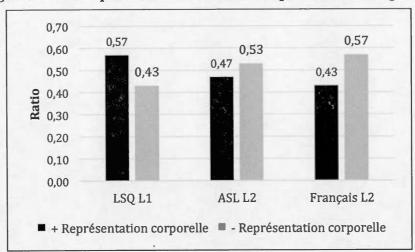


Figure 4.10 : Fréquence des structures de représentation corporelle

Par ailleurs, les proportions de fréquence de représentation corporelle augmentent si on distingue les récits emphatiques, tel que présenté dans la figure 4.11, de la production globale (voir figure 4.10), et ce que ce soit pour les L1 (de 0,57 à 0,64), les ASL-L2 (de 0,47 à 0,54) ou les français-L2 (de 0,43 à 0,45). Toutefois, cette augmentation montre que les différences entre ces trois profils de locuteurs pour les stimulus emphatiques sont significatives (LSQ-L1 vs ASL-L2:  $\chi^2$ =7,58, ddl=1, p=0.006; LSQ-L1 vs Fr-L2:  $\chi^2$ =28,96, ddl=1, p<0,001; et ASL-L2 et Fr-L2:  $\chi^2$ =6,15, ddl=1, p=0.013).

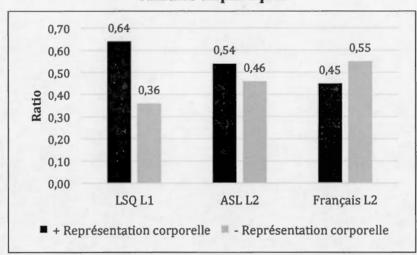


Figure 4.11 : Fréquence des structures de représentation corporelle avec les stimulus emphatiques

Ainsi, contrairement à ce qu'on observe globalement à la figure 4.10, les locuteurs L2 de la LSQ qui ont l'ASL comme langue première produisent significativement plus de représentation corporelle en récit emphatique que ceux qui ont le français comme langue première.

Suite à l'analyse des fréquences de représentation corporelle en contexte de récits factuels produits avec l'aide de stimulus mécaniques, la figure 4.12 montre qu'aucun des groupes ne se distingue. Les proportions de fréquence des locuteurs de la LSQ-L1 (0,43) ne sont pas statistiquement différentes de celles des locuteurs ASL-L2 (0,37) ni de celles du groupe français-L2 (0,36) (LSQ-L1 vs ASL-L2:  $\chi^2=1,85$ , ddl=1, p=0,173; LSQ-L2 vs Fr-L2:  $\chi^2=1,95$ , ddl=1, p=0,162).

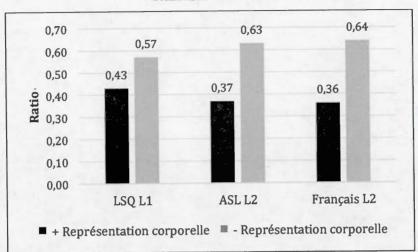


Figure 4.12 : Fréquence des structures de représentation corporelle avec les stimulus factuels

Des tests de  $\chi^2$  ont révélé que tous les groupes produisent davantage de structures de représentation corporelle en récits emphatiques qu'en récits factuels. Toutes ces différences sont significatives (LSQ-L1:  $\chi^2=19,22$ , ddl=1, p.<0,001; ASL-L2:  $\chi^2=17,36$ , ddl=1, p.<0,001; français-L2:  $\chi^2=4,60$ , ddl=1, p.0,032).

# 4.3.1 Fréquence des formes de structures de représentation corporelle

L'analyse de régression à effets mixtes de la distribution des fréquences en fonction de la forme des structures de représentation corporelle (figure 4.13) montre que les groupes ne se distinguent pas entre eux. Les trois formes sont employées par tous en proportions similaires. Tous utilisent significativement davantage la forme partielle dominante de représentation corporelle, où l'actant a un rôle dominant (F(2,93)=125,105; p.<0,001).

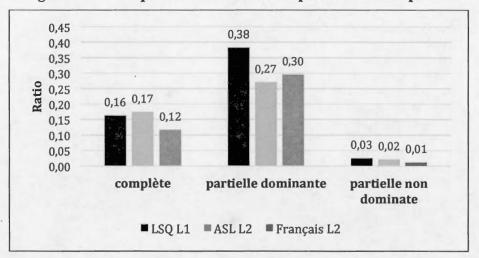


Figure 4.13 : Fréquence des formes de représentation corporelle

Cette similarité entre les groupes se vérifie aussi si on isole les récits emphatiques (F(2,45)=80,045; p.<0,001) et les récits factuels (F(2,39)=64,488; p.<0,001). Par ailleurs, bien que les ratios de fréquence soient moins élevés pour les trois formes produites en contexte de récit factuel, cette différence est seulement significative pour la forme compète, et ce pour tous les groupes (F(1,84)=14,228; p.<0,001).

# 4.3.2 Fréquence des formes de marqueurs de représentation corporelle

L'analyse de la fréquence des marqueurs de représentation corporelle montre qu'ils sont tous fortement impliqués, à un moment ou à un autre de la structure, et ce pour tous les groupes de locuteurs. Le tableau 4.4 présente les proportions de fréquence de chaque marqueur et indique que bien qu'aucun marqueur ne soit systématiquement marqué, ils sont presque toujours présents.

Tableau 4.4 : Fréquence des marqueurs de représentation corporelle dans l'ensemble des structures de représentation corporelle chez les trois groupes de signeurs.

	Tête	Tronc	Bris du contact visuel	Expressions faciales
LSQ-L1	1,00	0.92	0,96	0,98
ASL-L2	1,00	0,90	0,92	0,91
Français-L2	0,98	0,95	0,96	0,97

Le changement de position de la tête est aussi très fréquent pour toutes les formes de représentation corporelle et tous les groupes de locuteurs. Si les autres marqueurs présentent des variations de fréquence plus importantes, il reste qu'ils sont généralement présents dans les formes complètes et partielles dominantes de représentation corporelle, et ce pour tous les groupes. La forme partielle non dominante de représentation corporelle présente cependant un contexte de variation plus important pour la présence des marqueurs. Le tronc y est peu représenté, bien que le groupe de locuteurs français-L2 semble faire un usage plus important de ce marqueur que les deux autres groupes. Bien que cette description reste qualitative, elle présente tout de même des pistes qui pourront éventuellement être vérifiées avec un plus grand nombre de données.

Tableau 4.5 : Fréquence de la présence des marqueurs de représentation corporelle en fonction des formes de structure 16

	Tête	Tronc	Bris de contact visuel	Expressions faciales
		Complète		
LSQ-L1	1,00	1,00	1,00	0,98
ASL-L2	1,00	1,00	0,96	0,92
Français-L2	1,00	1,00	1,00	0,99
	P	artielle dominan	ite	
LSQ-L1	1,00	1,00	0,98	0,98
ASL-L2	1,00	0,99	0,94	0,91
Français-L2	1,00	1,00	0,95	0,95
	Par	tielle non domin	ante	
LSQ-L1	1,00	0	0,75	0,83
ASL-L2	0,88	0,18	0,75	0,76
Français-L2	0,70	0,70	0,80	1,00

Par ailleurs, lorsqu'un marqueur est présent dans une structure de représentation corporelle, il porte généralement sur tout le segment, particulièrement pour la tête, le tronc et les expressions faciales. Comme présenté au tableau 4.6, la rupture du contact visuel est le marqueur qui présente la plus grande fréquence de portée partielle pour tous les groupes.

-

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Pour cette analyse, les proportions de fréquence ont été calculées sur les nombres respectifs de représentation corporelle complète (*n* respectifs = 85, 97, 70), partielle dominante (*n* respectifs =129, 113, 108) et partielle non dominante (*n* respectifs =12, 17, 10) dans les productions des trois groupes de locuteurs (LSQ-L1, ASL-L2, français-L2).

Tableau 4.6 : Fréquence des marqueurs de représentation corporelle en fonction du type de portée<sup>17</sup>

	Tête	Tronc	Bris du contact visuel	Expressions faciales
		Complète		
LSQ-L1	1,00	0,90	0,71	0,92
ASL-L2	0,99	0,87	0,61	0,74
Français-L2	0,98	0,93	0,69	0,90
		Partielle		
LSQ-L1	0,00	0,02	0,26	0,03
ASL-L2	0,01	0,05	0,32	0,07
Français-L2	0,01	0,02	0,27	0,04
		Aucune		
LSQ-L1	0,00	0,08	0,07	0,02
ASL-L2	0,00	0,08	0,16	0,10
Français-L2	0,01	0,05	0,06	0,04

Hormis leur présence et leur portée, toutes les formes de marqueurs peuvent se trouver en position initiale de structure de représentation corporelle, peu importe le type de locuteurs. La rupture de contact visuel est la plus fréquente forme de marqueur en position initiale de représentation corporelle, et ce, chez tous les groupes (figure 4.14). La tête et le tronc peuvent prendre toutes les positions chez les trois groupes. Alors que toutes les positions de la tête sont équivalentes en début de représentation corporelle (figure 4.15), le tronc est le plus souvent en position inclinée en début de représentation corporelle pour tous les groupes (figure 4.16).

 $<sup>^{17}</sup>$  Pour cette analyse, les ratios de fréquence ont été calculés sur le nombre de structure de représentation corporelle dans les productions des groupes LSQ-L1 (n=121), de ASL-L2 (n=135) et français-L2 (n=130).

Figure 4.14 : Fréquence du bris de contact visuel au début des structures de représentation corporelle

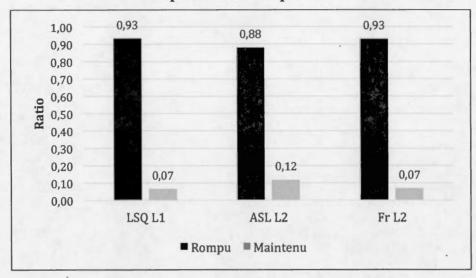
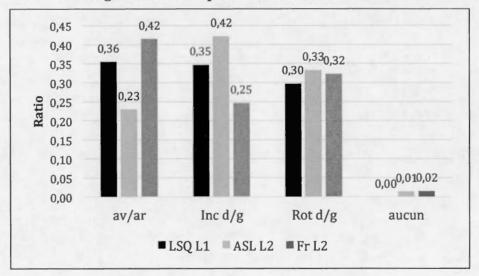


Figure 4.15 : Fréquence des formes de la tête



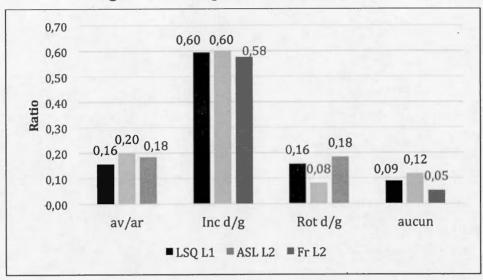


Figure 4.16 : Fréquence des formes du tronc

# 4.3.3 Fréquence de la nature des représentations corporelles

La catégorie la plus fréquente pour tous les groupes est la description d'évènements dans une forme partielle dominante de représentation corporelle, où le point de vue de l'actant est dominant et est présenté simultanément à celui, secondaire, du narrateur qui produit la narration en parallèle.

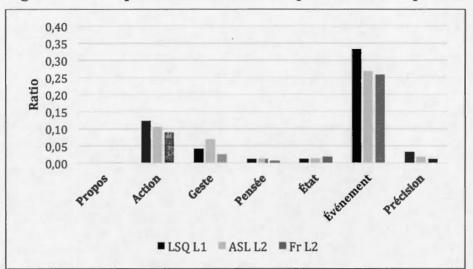


Figure 4.17 : Fréquence de la nature des représentations corporelles

La reconstitution d'actions est cependant la catégorie la plus fréquente pour la forme complète, c'est-à-dire celle qui présente essentiellement le point de vue de l'actant. Selon le test de régression à effets mixtes (en excluant la catégorie « propos », étant donné le faible taux d'occurrences pour tous les groupes), la fréquence de représentation corporelle est significativement plus élevée pour la description d'évènements et la reconstitution d'actions (F(5,192)=132,806; p.<0,001). Dans notre ensemble de données, il y a donc davantage de représentation corporelle dont la nature est la description d'évènements et la reconstitution d'actions que de représentation de toute autre nature, et ce pour tous les groupes de locuteurs.

#### **CHAPITRE V**

### **DISCUSSION**

### 5.1 Introduction

Les deux questions de recherche que nous avons posées et analysées dans ce mémoire (chapitre 1) visaient d'une part la description fine des éléments constitutifs des structures de représentation corporelle en LSQ (question I), et d'autre part la comparaison des fréquences d'utilisation de ces structures en LSQ selon l'origine linguistique du locuteur, soit L1 ou L2, et L2 signée ou L2 orale (question II). Dans ce chapitre, nous discuterons les résultats descriptifs et quantitatifs obtenus et présentés au chapitre 4 en regard de la fréquence globale (5.2), de la forme de la structure (5.3), des marqueurs (5.4) et de la nature de la reconstitution représentée (5.5).

# 5.2 La fréquence globale de la représentation corporelle

L'analyse comparée de la fréquence globale des structures de représentation corporelle montre qu'elles sont très présentes en LSQ, peu importe le groupe de locuteurs. Elles représentent, dans tous les cas, environ la moitié du temps de production des signeurs: 57 % pour les signeurs LSQ-L1, 47% pour les signeurs ASL-L2 et 43% pour les signeurs français-L2. Ce type de construction discursive constitue donc une option privilégiée pour ces locuteurs, dont la tâche était de décrire des évènements observés via une vidéo. Bien que cette option soit fréquente pour tous les groupes, les analyses statistiques par  $\chi^2$  montrent une distinction significative entre les locuteurs L1 et les locuteurs L2. Autrement dit, les structures de représentation corporelle sont davantage produites par les locuteurs sourds qui ont acquis la LSO à la naissance que par ceux qui l'ont acquise à l'âge adulte, et ce, peu importe si leur langue première est une LS (ASL) ou une langue orale (français). Ces résultats sont contraires à ceux de Rentelis (2009) sur la comparaison de l'utilisation des structures de représentation corporelle par des signeurs sourds natifs et sourds non natifs de la BSL. Rappelons toutefois que le canevas d'analyse de Rentelis ne permet pas de distinguer les signeurs natifs L1 des signeurs natifs L2.

Nos résultats montrent non seulement que les locuteurs L1 produisent davantage de structures de représentation corporelle, mais aussi que cette distinction est attribuable à la langue et non pas à la modalité. En effet, les tests de  $\chi^2$  n'ont pu montrer de différence de fréquence significative entre les deux groupes de L2 (ASL et français).

Deux hypothèses sont envisageables suite à ces premiers résultats :

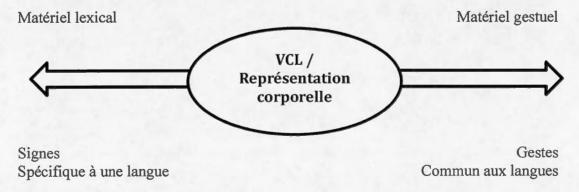
H1. Ce n'est pas parce que les signeurs natifs ont une meilleure maîtrise de la modalité visuo-spatiale qu'ils produisent davantage de structure de représentation corporelle, mais parce qu'ils ont une connaissance linguistique native en LSQ.

Si tel est le cas, il faudrait vérifier si la fréquence d'utilisation des structures de représentation corporelle en ASL-L2 est plus faible que celle observée en LSQ-L1, ce qui justifierait un transfert négatif (Brentari et al., 2012).

H2. Les caractéristiques des structures de représentation corporelle (position du corps, de la tête, expressions faciales, classificateurs verbaux, etc.) étant communes aux deux langues (ASL et LSQ), les signeurs ASL-L2 utilisent moins ces structures qu'ils ne le feraient dans leur propre langue pour insister sur le matériel lexical, qui est davantage représentatif de la LSQ.

Si tel est le cas, il faudrait vérifier si la différence s'observe aussi sur le plan lexical, par exemple par la préférence pour les classificateurs verbaux (VCL), par opposition aux verbes du lexique standard. En effet, la constitution du lexique des LS est caractérisée par l'utilisation d'éléments prototypiques figés (lexique standard) et d'éléments gestuels moins contraints et souvent davantage partagés entre les langues (Liddell, 2003; Hoiting et Slobin, 2007). Le continuum présenté à la figure 5.1 illustre la représentation du lexique des LS selon laquelle un signeur qui produit une structure de représentation corporelle incorpore des gestes et des actions qui sont la reproduction des gestes et des actions d'autrui.

Figure 5.1 : Continuum des caractéristiques du lexique des langues des signes



Les classificateurs et les structures de représentation corporelle peuvent se situer à différents endroits sur le continuum illustré en 5.1. En effet, un VCL peut faire partie du lexique standard de la LSQ (ex. DONNER, voir la figure (5.2)); être déterminé, à partir d'une liste, par une façon de classifier un référent en fonction du contexte (ex. DONNER-UNE-PILE-DE-TAILLE-MOYENNE, voir la figure (5.3)); ou être choisi ad hoc pour représenter un référent difficilement classifiable (ex. DONNER-UN-OURSIN, voir la figure 5.4).

Figure 5.2: DONNER (Lexique standard)

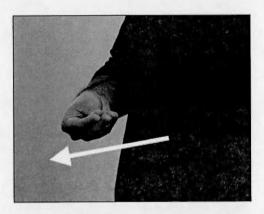
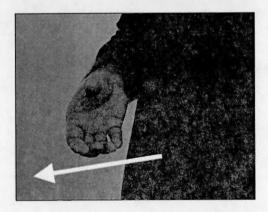


Figure 5.3: DONNER-UNE-PILE-DE-TAILLE-MOYENNE



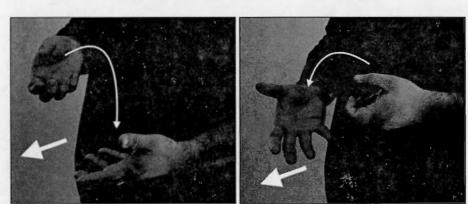


Figure 5.4: DONNER-UN-OURSIN

Le même principe s'avère vrai pour les structures de représentation corporelle, qui peuvent comprendre uniquement des éléments du lexique (voir l'exemple (24)) à la fois du lexique et des geste (voir (26)), ou seulement des gestes (voir (25)).

Par ailleurs, on remarque une variation de fréquence d'utilisation des structures de représentation corporelle en fonction du type de récit produit. Chez les signeurs LSQ-L1 et ASL-L2, les récits emphatiques en contiennent davantage que les récits factuels, pour lesquels les signeurs ont davantage exprimé un point de vue externe, celui du narrateur. Ces résultats ne sont pas surprenants et rejoignent la description de Blondel et al. (2007) pour le récit d'expérience personnelle et la fable en LSQ. Ces auteurs ont montré que la représentation corporelle est un des éléments qui distingue la forme conversationnelle d'une part, et le récit d'expérience personnelle et la fable d'autre part. Nous pouvons faire, tout comme eux, un parallèle avec les stratégies évaluatives décrites par Labov (1972, p.366) pour capter l'attention du partenaire conversationnel lors de récits d'expérience personnelle. Bien que notre analyse n'ait pas porté sur l'ensemble de ces stratégies (phonologiques, lexicales, morphosyntaxiques, discursives), nos résultats supportent la proposition de Blondel et

al. (2007), notamment en ce qui a trait aux structures de représentation corporelle. Encore ici, il serait intéressant d'investiguer plus avant si la distinction se vérifie aussi sur le plan du choix lexical. Y aurait-il, par exemple, davantage de verbes du lexique standard (voir figure 3.2 du chapitre III) que de verbes à classificateurs (voir figure 3.1 du chapitre III) dans les récits factuels, et inversement dans les récits emphatiques ?

Nous rappelons toutefois que cette différence de fréquence en regard du type de récit n'est pas présente chez les signeurs français-L2. En effet, dans le cadre de récits emphatiques, ils sont les seuls pour qui les représentations corporelles représentent moins de 50% du temps de production, comme l'illustre la figure 5.2.

0,64 0,70 0.54 0,55 0,60 0,46 0.45 0,50 0,36 0,40 Ba 0,30 0,20 0,10 0,00 LSQ L1 ASL L2 Français L2 Représentation corporelle ■ + Représentation corporelle

Figure 5.5 : Fréquence des structures de représentation corporelle pour les stimulus emphatiques

## 5.3 Les formes de structures de représentation corporelle

Les trois formes de structure de représentation corporelle sont utilisées par tous les groupes de locuteurs. Leur fréquence se distribue dans notre corpus selon l'échelle suivante :

(56)

Partielle dominante > Complète > Partielle non dominante

Alors que la forme partielle dominante est la plus fréquente globalement, la forme partielle non dominante apparaît en proportions presque négligeables. Bien que nous ne puissions le vérifier dans le cadre de ce mémoire, il s'agit probablement d'un effet de corpus dû au type de récits analysés. La tâche étant de décrire des évènements non personnels, tantôt emphatiques, tantôt factuels, les signeurs ont adopté principalement le point de vue de l'actant tout en intégrant des commentaires, permettant probablement davantage le détachement (Clark et Gerrig, 1990). Les résultats de fréquence seraient probablement différents pour un récit d'expérience personnelle. L'analyse du facteur « type de récit » a par ailleurs révélé que la forme complète est davantage présente dans les récits emphatiques que dans les récits factuels.

## 5.4 Les marqueurs de représentation corporelle

Nos résultats montrent que tous les marqueurs identifiés dans les différents travaux présentés au chapitre II sont impliqués dans l'introduction d'une structure de représentation corporelle en LSQ, et ce pour les trois groupes étudiés. Toutefois, aucun de ces marqueurs n'est systématiquement présent.

Par ailleurs, en ce qui a trait à une position particulière des marqueurs tête et tronc, les données suggèrent que la tête peut indifféremment se trouver en position inclinée (avant/arrière ou gauche/droite) ou en rotation, alors que le tronc est plus fréquemment en position inclinée latéralement (gauche/droite) lors d'une représentation corporelle. Ce résultat, qui s'est avéré pour les trois groupes, contraste avec la description de la position de tronc pour les structures de représentation corporelle présentée par Mandel (1977), Padden (1986; 1990) et Dubuisson et al. (1999), selon lesquelles la rotation droite/gauche agirait plutôt comme indicateur de représentation corporelle.

Si la portée des marqueurs tête et tronc est le plus souvent complète, la rupture du contact visuel fait toutefois exception. Cette dernière marque est plus commune en

début de segment (voir figures 4.19 au chapitre précédent) et de fréquence moins importante sur tout le segment. Nos résultats supportent davantage l'idée d'un marqueur composé de différents indices gestuels que de plusieurs marqueurs. Le fait qu'il n'y ait pas systématicité de présence pour aucun des marqueurs étudiés, ajouté au fait que leur forme peut varier (position, type d'expression), nous mène à postuler que le marqueur non manuel de représentation corporelle est composé de l'action de plusieurs articulateurs, et que l'indication d'un changement de perspective relève davantage du changement de position que de la forme elle-même (passage d'une position à une autre, ou d'une expression à une autre).

# 5.5 La nature de la représentation corporelle

La description d'évènements et la reconstitution d'actions sont les deux natures de représentation corporelle les plus fréquentes dans notre ensemble de données. Ces résultats ne sont pas surprenants dans la mesure où le type de stimulus utilisé pour l'expérimentation présentait essentiellement des suites d'évènements sans paroles. Ces stimulus n'étaient donc pas propices à éliciter une reconstitution de propos. Ce biais de l'ensemble des données peut expliquer d'une part la grande fréquence de la reconstitution d'actions et de la description d'évènements, et d'autre part l'absence de la reconstitution de propos.

L'analyse comparée de la nature de la reconstitution en fonction du facteur « type de récit » a toute fois montré une différence intéressante pour tous les groupes, en ce que les signeurs utilisent davantage la reconstitution de gestes dans les récits emphatiques que dans les récits factuels (F(5,90)=68,370; p.<0,001). Ce résultat vient alimenter la discussion de la fonction évaluative de la représentation corporelle telle que décrite pour la LSQ par Blondel *et al.* (2007).

### CONCLUSION

Les problèmes qui ont été définis au premier chapitre de ce mémoire sont ceux de la description des structures de représentation corporelle en LSQ et de leur utilisation par des signeurs natifs et non natifs de cette langue. Il a été précisé que la représentation corporelle est un élément associé à un haut niveau de maîtrise de la langue dans les manuels d'enseignement des LS comme langue seconde (Mikos et al., 2001; Signature, 2014), et que les locuteurs L2 produisent les structures de représentation corporelle à une plus grande fréquence que les locuteurs L1, notamment pour la BSL (Rentelis, 2009). Il a également été suggéré que les apprenants L2 d'une LS dont la langue première est aussi une LS seraient à même d'effectuer un transfert positif des structures de représentation corporelle, ce qui en faciliterait l'apprentissage (Mirus et al., 2001).

Sur la base des travaux théoriques et descriptifs du phénomène de discours direct dans les langues orales, et de « role shift » dans les LS, nous avons montré au chapitre II que ces problèmes étaient tributaires d'un ensemble de facteurs dont la forme, la nature et la fonction des structures de représentation corporelle, ainsi que la forme des marqueurs linguistiques qui les différencie du discours indirect.

Le problème, ainsi transposé au contexte québécois, a donné lieu aux questions suivantes :

- I. Quelles sont les caractéristiques de la représentation corporelle en LSQ, en termes de :
  - i. forme des marqueurs (tête, regard, expressions faciales, tronc et mains);
  - ii. forme de la structure (séquentielle, simultanée);
  - iii. nature de la représentation (reconstitution de parole, d'action, de gestes, de pensées, description d'états ou d'évènements);
  - iv. fonction (mise en scène, factualité, adhérence, formulation)?
- II. Sur la base des travaux de Rentelis (2009) et des résultats de la description obtenue en réponse à la question 1, quelles sont les différences de fréquence d'utilisation des structures de représentation corporelle entre des locuteurs sourds natifs de la LSQ (L1) et des locuteurs sourds non natifs (L2) de la LSQ, selon que leur L1 soit de même modalité (ASL) ou de modalité différente (français)?

Le canevas expérimental que nous avons défini au chapitre III a permis l'analyse descriptive et quantitative (par des tests du  $\chi^2$  et du modèle de régression à effets mixtes) des fréquences de l'utilisation des structures de représentation corporelle dans 36 discours élicités à partir de deux types de stimulus (emphatique et factuel) chez trois groupes de locuteurs (n=9).

Les résultats de cette analyse de fréquence ont notamment montré qu'il existe une différence entre les locuteurs L1 et L2, peu importe la proximité linguistique entre la LSQ et leur L1. Bien que la modalité de la L1 n'ait pas d'incidence sur la fréquence globale de production des structures de représentation corporelle, elle intervient néanmoins lorsqu'on considère le facteur « type de discours ». En effet, les locuteurs L2 dont le français est la langue première produisent significativement moins de structures de représentation corporelle en contexte de discours emphatique que les deux autres groupes (en termes de temps). On remarque aussi que les trois groupes se comportent généralement de la même façon quant aux marqueurs de représentation

corporelle. Toutes les marques sont utilisées, mais aucune ne l'est systématiquement (par exemple, la tête), suggérant ainsi que toutes contribuent au marquage sans être à proprement parler des marqueurs. La rupture du contact visuel s'avère être la seule marque qui n'est pas majoritairement présente sur tout le segment. Sur le plan de la forme, l'analyse a montré que la forme de représentation corporelle la plus fréquente, dans le contexte de notre ensemble de données, est celle présentant le point de vue de l'actant avec insertion de commentaires du narrateur (la forme partielle dominante de représentation corporelle). Ce résultat est cependant à considérer avec réserve, étant donné le biais imposé par le canevas expérimental.

Les limites de taille de notre ensemble de données, jumelées au petit nombre de participants pour chacun des groupes, ne nous permettent pas de généraliser nos résultats, mais ceux-ci constituent néanmoins une base détaillée pour la reproduction de l'étude à plus grande échelle. Par ailleurs, le biais induit par le contexte expérimental (absence de contexte pragmatique naturel, variété discursive limitée des stimulus) pourrait être revu dans une prochaine étude : l'utilisation de récits extraits de contextes naturels de discours, dans des contextes pragmatiques assez variés pour avoir accès à une diversité plus importante de fonction et de nature de la représentation corporelle, serait à considérer.

Pour la poursuite de la recherche, il serait aussi intéressant d'envisager étudier les contextes sociolinguistiques d'actualisation des structures de représentation corporelle. Alors que le discours direct est associé à un registre plus informel de discours en anglais (Tannen, 2007), il semble que les structures étudiées dans ce mémoire se trouvent dans tous les types de discours, du plus informel au plus formel : on les retrouve notamment dans les cours magistraux universitaires (Roy, 1989). D'autres facteurs pourraient aussi interférer sur l'utilisation de structures de représentation corporelle, tels que les facteurs sociolinguistiques, à savoir : l'âge, la scolarité et la région de provenance des locuteurs. L'analyse de l'influence de ces

facteurs sociolinguistiques sur la fréquence d'utilisation de structures de représentation corporelle pourrait par ailleurs permettre de mieux en identifier les fonctions.

### ANNEXE A

# La transcription des exemples en langues des signes

Le but de cette annexe est d'offrir aux lecteurs qui ne les connaitraient pas une introduction aux systèmes de transcription, afin de mieux comprendre les exemples illustrés dans ce mémoire. Certains exemples, tirés de la littérature, ont été retranscrits en respectant leur système d'annotation d'origine. Les autres ont été annotés en utilisant le protocole de transcription en vigueur au *Groupe de recherche sur la LSQ et le bilinguisme sourd* de l'UQAM.

#### Gloses

Généralement, les signes sont transcrits avec les gloses en majuscule. Si un sens est transcrit avec l'aide de plusieurs mots, ces mots sont joints à l'aide de traits d'union pour indiquer qu'un seul signe est produit.

# Association spatiale

Lorsqu'un signe est produit sur un locus spécifique, il est accompagné par un indice, par exemple : MARIE<sub>(z)</sub>. Cet indice permet de conserver la trace de cette association spatiale, et permet de savoir après coup si, par exemple, d'autres signes ont été produits sur le même locus, ou si l'information spatiale participe à la flexion du verbe, comme dans : 1-DONNER-3<sub>(z)</sub>. Grâce à ce système, nous sommes en mesure d'identifier Marie comme récipiendaire du verbe DONNER. Il est important de ne pas confondre cet indice avec celui utilisé pour indiquer le référent, qui est noté à l'extérieur des parenthèses, notamment dans les exemples de Padden (1995) et de Poulin et Miller (1995).

### Portée des marqueurs

Dans la transcription, on inclut les informations sur la portée du comportement non manuel, c'est-à-dire les marqueurs non manuels : il est possible d'indiquer la position du tronc (T), de la tête (t), du regard (r) et les expressions faciales (exp.f.). La durée de la portée est indiquée par la longueur du soulignement en rapport avec les gloses. Dans quelques exemples d'autres auteurs, les abréviations RS et CA sont respectivement utilisées afin d'indiquer le role shift (ou referential shift) et la Constructed Action (l'équivalent de la « représentation corporelle », qui est le terme employé dans ce mémoire), sans mentionner quels marqueurs sont utilisés.

# **RÉFÉRENCES**

- Blondel, M., Miller, C., et Parisot, A.-M. (2007). Tortoise, hare, children: Evaluation and Narrative Genre in Quebec Sign Language. In C. Lucas (Ed.), Multilinguism and Sign Languages: From the Great Plains to Australia (pp. 188-251). Washington D.C.: Gallaudet University Press.
- Bouchard, D., et Dubuisson, C. (1995). Grammar, Order & Position of WH-signs in Quebec Sign Language. Sign Language Studies, 87, 99 139.
- Brentari, D., Nadolske, M. A., et Wolford, G. (2012). Can experience with co-speech gesture influence the prosody of a sign language? Sign language prosodic cues in bimodal bilinguals. *Bilingualism*, 15(2), 402-412.
- Clark, H. H., et Gerrig, R. J. (1990). Quotations as Demonstrations. *Language*, 66(4), 764-805. doi: 10.2307/414729
- Colletta, J.-M., et Millet, A. (2002). Des mouvements corporels à la syntaxe des langues gestuelles et de la communication parlée. *LIDIL*: Revue de linguistique et de didactique des langues, 26, 7-26.
- Cormier, K., Quinto-Pozos, D., Sevcikova, Z., et Schembri, A. (2012). Lexicalisation and de-lexicalisation processes in sign languages: Comparing depicting constructions and viewpoint gestures. *Language & Communication*, 32(4), 329-348.
- Cormier, K., Smith, S., et Sevcikova, Z. (2015). Rethinking Constructed Action. Sign Language & Linguistics, 18(2), 167-204.
- Cormier, K., Smith, S., et Zwets, M. (2013). Framing constructed action in British Sign Language narratives. *Journal of Pragmatics*, 55, 119-139.
- Coulmas, F. (2011). Reported Speech: Some general issues. In F. Coulmas (Ed.), Direct and Indirect Speech (pp. 1-28). Berlin: Walter de Gruyter.
- Couper-Kuhlen, E. (1998). Coherent Voicing. On Prosody in Conversational Reported Speech. *InLiSt*, 1, 1-28.
- Dubois, J., Giacomo, M., Guespin, L., Marcellesi, C., Marcellesi, J.-B., et Mével, J.-P. (2002). *Dictionnaire de linguistique*. Paris: Larousse.

- Dubuisson, C., Lelièvre, L., Lelièvre, M., Machabée, D., et Miller, C. (2000). Grammaire Descriptive de la LSQ (Vol. 2). Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Dubuisson, C., Lelièvre, L., et Miller, C. (1999). Grammaire descriptive de la LSQ (Vol. 1). Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Dubuisson, C., et Vercaingne-Ménard, A. (1998). Projet d'implanatation d'une approche bilingue à l'école Gadbois *rapport présenté au ministère de l'Éducation*. Montréal: Groupe de recherche sur la LSQ et le bilinguisme sourd.
- Engberg-Pedersen, E. (1995). Point of View Expressed through Shifters. In K. Emmorey et J. Reilly (Eds.), *Language, Gesture, and Space* (pp. 133 154). Cambridge: Cambridge University Press.
- Ferrara, L., et Johnston, T. (2014). Elaborating Who's What: A Study of Constructed Action and Clause Structure in Auslan (Australian Sign Language). Australian Journal of Linguistics, 34(2), 193-215.
- Gass, S. (1984). A Review of Interlanguage Syntax: Language Transfer and Language Universals. *Language Learning*, 34(2).
- Gullberg, M. (1998). Gesture as a Communication Strategy in Second Language Discourse (Vol. 35). Lund: Lund University Press.
- Hendriks, B. (2007). Simultaneous use of the two hands in Jordanian Sign Language. In M. Vermeerbergen, L. Leeson et O. Crasborn (Eds.), Simultaneity in Signed Language: Form and Function (pp. 237-255). Amsterdam: John Benjamins.
- Hoiting, N., et Slobin, D. I. (2007). From Gestures to Signs in the Acquisition of Sign Language. In S. D. Duncan, J. Cassell et E. T. Levy (Eds.), Gesture and the dynamic dimension of language: Essays in honor of David McNeill (pp. 51-65). Amsterdam: John Benjamins.
- Holt, E. (1996). Reporting on Talk: The Use of Direct Reported Speech in Conversation. Research on Language and Social Interaction, 29(3), 219-245.
- Huang, J. (1971). A Chinese Child's Acquisition of English Syntax. (M.A.), University of California, Los Angeles.
- Janzen, T. (2004). Space Rotation, Perspective Shift, and Verb Morphology in ASL. Cognitive Linguistics, 15(2), 149 174.

- Janzen, T. (2008). Perspective shifts in ASL narratives: The problem of clause structure. In A. Tyler, Y. Kim et M. Takada (Eds.), Language in the Context of Use: Usage-Based Approcahes to Language and Language Learning (pp. 129-154). Berlin/New York: Mouton de Gruyter.
- Johnston, T., et Schembri, A. (1999). On defining lexeme in a signed language. Sign Language & Linguistics, 2, 115-185.
- Kendon, A. (2004). Gesture: visible action as utterance. Cambridge: Cambridge University Press.
- Klima, E. S., et Bellugi, U. (1979). *The Signs of Language*. Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press.
- Labov, W. (1972). Language in the Inner City. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
- Levey, S., Groulx, K., et Roy, J. (2013). A variationist perspective on discourse-pragmatic change in a contact setting. *Language Variation and Change*, 25(02), 225-251.
- Liddell, S. K. (2003). Grammar, Gesture, and Meaning in American Sign Language: Cambridge University Press.
- Liddell, S. K., et Metzger, M. (1998). Gesture in sign language discourse. *Journal of Pragmatics*, 30(6), 657-697.
- Lillo-Martin, D. (1995). The Point of View Predicate in American Sign Language. In K. Emmorey et J. Reilly (Eds.), *Language, Gesture, and Space* (pp. 155 170). Cambridge: Cambridge University Press.
- Lillo-Martin, D. (2012). Utterance reports and constructed action. In R. Pfau, M. Steinbach et B. Woll (Eds.), Sign Language, An International Handbook (pp. 365 387).
- Loew, R. C. (1984). Roles and Reference in American Sign Language: A Developmental Perspective. (Thèse de doctorat), University of Minnesota.
- Mandel, M. (1977). Iconic Devices in American Sign Language. In L. Friedman, A (Ed.), On the Other Hand: New Perspectives on American Sign Language (pp. 57 107). New York: Academic Press.
- Mckee, R., et Mckee, D. (1992). What's So Hard About Learning ASL? Sign Language Studies, 75(129-157).

- Meier, R. P. (1990). Person Deixis in American Sign Language In S. D. Fischer et P. Siple (Eds.), *Theoretical Issues in Sign Language Research* (Vol. 1, pp. 175-190). Chicago: The University of Chicago Press.
- Metzger, M. (1995). Constructed Dialogue and Constructed Action in American Sign Language. In C. Lucas (Ed.), *Sociolinguistics in Deaf Communities* (pp. 255-271). Washington D.C.: Gallaudet University Press.
- Mikos, K., Smith, C., et Lentz, E. M. (2001). Signing Naturally: Student Workbook Level 3. San Diego, California: DawnSignPress.
- Miller, C. (1994). Simultaneous constructions and complex signs in Quebec Sign Language. In I. Ahlgren, B. Bergman et M. Brennan (Eds.), *Perspectives on sign language structure* (Vol. 1, pp. 131-147). Durham, Angleterre: University of Durham.
- Mirus, G., Rathmann, C., et Meier, R. P. (2001). Proximalization and Distalization of Sign Movement in Adult Learners. In V. Dively, M. Metzger, S. Taub et A. M. Baer (Eds.), Signed Languages: Discoveries from International Research. Washington: Gallaudet University Press.
- Myers, G. (1999). Functions of reported speech in group discussions. *Applied Linguistics*, 20(3), 376-401.
- Oliveira Jr., M., et Cunha, D. a. C. (2004). *Prosody as Marker of Direct Reported Speech Boundary*. Communication présentée à Speech Prosody 2004, Nara, Japan.
- Padden, C. (1986). Verbs and Role-Shifting in American Sign Language. In C. Padden (Ed.), *Proceedings of the Fourth National Symposium on Sign Language Research and Teaching* (pp. 44 57). Silver Spring, MD: National Association of the Deaf.
- Padden, C. (1990). The Relation Between Space and Grammar in ASL Verb Morphology. In C. Lucas (Ed.), Sign Language Research: Theoretical Issues. Washington: Gallaudet University Press.
- Parisot, A.-M. (2003). Accord et clitisation : l'accord des verbes à forme rigide en langue des signes québécoise. (Ph.D), UQAM, Montréal.
- Parisot, A.-M., Pilarski, L., Richer-Lemay, J., Rinfret, J., et Voghel, A. (2008). Description de la variation du marquage spatial en langue des signes québécoise (LSQ). Communication présentée à Acfas, Québec.

- Parisot, A.-M., Rinfret, J., Szymoniak, K., et Voghel, A. (2011). How do three sign languages from the same family (ASL, LSF and LSQ) organise space syntacially? Communication présentée à Methods in Dialectology 14, London, Ontario.
- Parisot, A.-M., Rinfret, J., Villeneuve, S., et Voghel, A. (2015). Quebec Sign Langauge. In J. B. Jepsen, G. De Clerck, S. Lutalo-Kiingi et W. B. McGregor (Eds.), Sign Languages of the World: A Comparative Handbook (pp. 701-728). Boston: De Gruyter.
- Parisot, A.-M., Saunders, D., et Szymoniak, K. (2013). Body shift and head tilt in three sign languages: American Sign Language, French Sign Language and Quebec Sign Language. Communication présentée à 11th Conference of Theoretical Issues in Sign Language Research, Londres, Angleterre.
- Parisot, A.-M., Saunders, D., et Szymoniak, K. (2014). Non-manual Components of Sign Languages and Co-verbal Gesures of Spoken Language: A descriptive account of body and head movement. Communication présentée à 6th Conference of the International Society for Gestural Studies, San Diego, California.
- Poisson-Quinton, S., Mimran, R., et Mahéo-Le Coadic, M. (2007). Grammaire expliquée du français: niveau intermédiaire: CLE International.
- Poulin, C., et Miller, C. (1995). On Narrative Discourse and Point of View in Quebec Sign Language. In K. Emmorey et J. Reilly (Eds.), Language, Gesture, and Space (pp. 381 - 402). Cambridge: Cambridge University Press.
- Quinto-Pozos, D. (2005). Factors that Influence the Acquisition of ASL for Interpreting Students. In M. Marschark, R. Peterson et E. Winston (Eds.), Sign Language Interpreting and Interpreter Education: Directions for Research and Practice (pp. 159-187): Oxford University Press, USA.
- Quinto-Pozos, D. (2007). Can constructed action be considered obligatory? *Lingua*, 117(7), 1285-1314.
- Raymond-Dewar, I. (1993). Guide de l'étudiant : LSQ 6. Montréal: Institut Raymond-Dewar : Centre de réadaptation spécialisé en surdité et en communication.
- Rentelis, R. (2009). Processing of British Sign Language in native and non-native Deaf signers. Communication présentée à Colloque International sur les Langues des Signes, Namur.
- Rosier, L. (2008). Le discours rapporté en français. Paris, France: Ophrys.

- Roy, C. B. (1989). Features of Discourse in an American Sign Language Lecture. In C. Lucas (Ed.), *The Sociolinguistics of the Deaf Community* (pp. 231-251). San Diego: Academic Press, Inc.
- Signature. (2014). Level 2 Certification in British Sign Language (Sept 2014 Aug 2015). Durham: Signature.
- Streeck, J. (2002). Grammars, Words, and Embodied Meanings: On the Uses and Evolution of So and Like. *Journal of Communication*, 52(3), 581-596.
- Tannen, D. (2007). *Talking Voices: Repetition, Dialogue and Imagery* (2nd ed.). Cambridge: Cambridge University Press.
- Taub, S., Galvan, D., PiñAr, P., et Mather, S. (2006). Gesture and ASL L2 acquisition. Paper presented at the Sign Languages: Spinning and unraveling the past, present and future. Ninth Theoretical Issues in Sign Language Research Conference, Florionapolis, Brésil.
- Vermeerbergen, M., Leeson, L., et Crasborn, O. (2007). Simultaneity in signed language: A string of sequentially organised issues. In M. Vermeerbergen, L. Leeson et O. Crasborn (Eds.), Simultaneity in Signed Languages: Form and Function (pp. 1-26). Amsterdam: John Benjamins
- Winston, E. A. (1991). Spatial Referencing and Cohesion in An American Sign Language Text. Sign Language Studies, 73, 397-410. doi: 10.1353/sls.1991.0003